

# *Parcioux*

**Bulletin municipal**

**Mai 2012**

# Éditorial

## Merci !

Ce merci s'adresse à notre maire François Tavernier, qui suivant les engagements qu'il avait pris lors des dernières élections municipales, a donné sa démission de maire en avril après avoir formé une nouvelle équipe municipale.

François Tavernier a été conseiller municipal de notre village depuis 1989, il en a été le maire pendant quasiment vingt ans, consacrant une grande partie de son temps et une formidable énergie au service de ses concitoyens et de notre commune de Parcieux.

Premier vice-président de la Communauté de Communes Saône Vallée dont nous faisons partie, il a su représenter les intérêts de notre petite commune par rapport à nos voisins plus grands, tout en participant à la gestion de l'ensemble de cette communauté de plus de 24 000 habitants regroupant onze communes.

Sous sa mandature notre village s'est développé et équipé. En voici quelques exemples :

- eaux pluviales, création de trois bassins de rétention
- agrandissement du groupe scolaire
- restauration de l'intérieur de l'église
- aménagement et extension du cimetière avec colombarium
- aménagement du cœur de village
- restauration et aménagement de la cure
- acquisitions de nouvelles propriétés pour la commune : propriété Christollet ; propriété Porcheret, propriété Manigand, propriété GEI (anciennement Baunaud), et ceci n'est pas limitatif.

Lors de sa séance du 23 avril le conseil municipal m'a élu maire avec comme premier adjoint Michèle Folachier, comme 2ème adjoint Dominique TALLON, René ZAVATTONI devenant 3ème adjoint, chargé des travaux, continuant son mandat et ayant pour charge de former Dominique Tallon.

C'est donc une nouvelle équipe dans la continuité, ayant travaillé et ayant été formée par François Tavernier pour cette succession sans heurts.

De nombreux projets commencés seront poursuivis, développés, d'autres verront le jour, avec la même ambition : servir notre village et permettre à ses habitants de mener une vie agréable.

Notre nouveau Plan Local d'Urbanisme a été arrêté lors du conseil municipal d'avril. Il sera structurant pour le développement urbanistique de notre village. La réglementation de la construction change et se simplifie, veillons à ce que ce soit un réel progrès pour le bien-être de tous et à ce que nous puissions maintenir l'aspect coupure verte de notre village, décidée dans le SCOT et valorisée par le PLU que nous avons construit.

Nous allons changer l'informatique de la mairie et créer un site internet qui permettra des échanges meilleurs encore, et des communications simplifiées sur de nombreux sujets, PLU et règles d'urbanisme, vie des associations, école, formalités administratives, etc.....

Nous honorons et fêterons notre dorénavant ancien maire, François Tavernier, lors de la cérémonie de vœux en fin d'année en le remerciant de son dévouement pendant vingt ans.

Merci encore, mon cher François, et à vous tous, habitants de Parcieux, bon été, en attendant de vous accueillir avec le conseil municipal pour la cérémonie de la fête des Mères qui se tiendra à la salle des fêtes le vendredi 1er juin à 18h30 en présence des enfants des écoles.

Le Maire  
Xavier Chalandon



## Sommaire

Éditorial.....	3
La Mairie communique.....	4
Urbanisme.....	9
Document administratif.....	13
Activités de votre municipalité.....	14
École.....	16
Les Syndicats.....	17
Infos sociales.....	19
Les Associations.....	22
Liste des associations.....	30
Calendrier des manifestations.....	31
Les numéros utiles.....	33

Directeur de publication : X. CHALANDON

Conception & Réalisation :  
SAS ACL

62 rue Roger Salengro - 69700 GIVORS  
contact.acl@wanadoo.fr  
Tél. 04 72 39 27 31



Les textes et photos sont fournis par la mairie ou les associations et n'engagent que la seule responsabilité des auteurs.

**FINAS**

Chauffage, Sanitaire,  
Plomberie, Zinguerie.  
Maison fondée en 1935  
Agréé Gaz Naturel

ENERGIES RENOUVELABLES

Chauffe-eau et chauffage solaire  
Chauffage bois, pompe à chaleur  
PHOTOVOLTAÏQUE

Nos réalisations sur : [www.finas.fr](http://www.finas.fr)

04 74 00 21 38

65, Chemin des Orfèvres - 01600 TRÉVOUX  
finas.sarl@wanadoo.fr



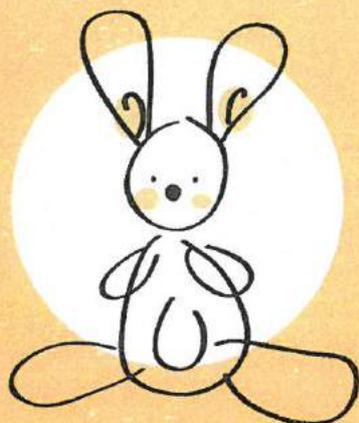
La Meülh h h  
Produits Fermiers

mercredi au samedi : de 9h à 12h30 et de 15h à 19 h  
dimanche : de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18 h

C'est toute une ferme en vente directe

Les Eguets 01600 PARCIEUX tél: 04 37 26 95 21 fax: 04 78 58 21 50

# La mairie communique



## Naissances

LEROUGE Noémie Aurélie Sophie	07/04/2011
POUPELIN Jeanne Kim Hortense	09/06/2011
BRETON Kylian	14/06/2011
MOLES Lou-Ann Chloé Cathy	13/09/2011
MOLES Anaïs Emma Margot	13/09/2011
CHAMBON Evan Bernard Jean-Claude	10/10/2011
BODIN Célestine Joséphine Marie	02/11/2011
BODIN Hermine Justine Marie	02/11/2011
BOUDAA Mahedine Adel	30/11/2011
DARDENNE Diane Line	02/01/2012
VERNERET Alicia Marie	31/01/2012
SCIOT Noé Yohann	31/01/2012
ABYLON Enora	21/02/2012
KRIEF Maxence Gilbert Raphaël	23/03/2012
COLIN Rhean	10/04/2012

## Mariages

MENASRI Youcef et HADDAD Dounia	18/06/2011
GUIGUE Laurent et OUIILLON Sylvie	25/06/2011
FAVRE-PETIT-MERMET Pierre et QUET Dominique	02/07/2011
MARTINEZ Julien et BROUAT Anne-Lise	09/07/2011
ARNOULD Francis et DONGUY Sylvie	09/07/2011
GILBERT Nicolas et REGAL Anne	16/07/2011
DURAND Frédéric et KELECHIAN Magali	16/07/2011
RONZIER Anthony et TABONE Nathalie	10/09/2011
LECOMTE Michel et GAUCI Corinne	28/04/2012



## Ouverture de la mairie

4 Route de Genay - 01600 PARCIEUX

Mardi soir de 17 h à 19 h  
Mercredi matin de 10 h à 12 h  
Vendredi après-midi de 15 h à 19 h

Tél : 04 78 98 02 54  
Fax : 04 78 98 33 69

Mail : [contact@parcieux.fr](mailto:contact@parcieux.fr)

## Décès

LARDET Hugo	05/06/2011
BERBERIAN Simon	15/07/2011
CHALANDON Georges	17/09/2011
AVOINE Marthe	11/10/2011
BODIN Célestine	02/11/2011
BOTTIN Colette	01/02/2012



# Civisme, Voisinage, Citoyenneté

## RECENSEMENT MILITAIRE // // // //

Une démarche civique en 3 étapes, obligatoire à 16 ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent la date de votre 16ème anniversaire (ne pas vous inscrire avant cette date). Deuis 1999, tous les jeunes Français, filles ou garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

En principe, la mairie envoie une convocation aux jeunes concernés. Ces convocations sont établies à partir des données dont nous disposons (état civil, date de naissance, adresse), ce qui peut donner lieu à des omissions notamment pour les nouveaux arrivants. A vous de faire la démarche auprès de la mairie si vous n'avez pas été convoqués.

Ce recensement obligatoire permet la délivrance d'une attestation exigée pour votre inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, PEG, BAC, permis de conduire, etc...)

Par ailleurs, les données issues du recensement permettent votre inscription sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, à partir de listes communiquées à la mairie par l'INSEE. Si toutefois, vous avez changé d'adresse après votre recensement sans en avertir la Direction du Service National, vous ne figurerez pas sur la liste de l'INSEE envoyée à votre nouvelle commune de résidence et ne pourrez, de ce fait, pas être inscrit d'office sur la liste électorale.

## FEU // // // //

Afin d'éviter tout risque de propagation, tous les feux quels qu'ils soient (broussailles, déchets de tonte ou d'élagage...) sont interdits du 1er avril au 31 octobre sur notre commune. Même si le brûlage est toléré en dehors de cette période et de façon occasionnelle, il ne doit entraîner aucune gêne, aucun danger, aucune insalubrité pour le voisinage ou les usagers des axes routiers.

Nous vous remercions de bien observer ces consignes car, malgré ces rappels réguliers, nous sommes trop souvent obligés d'intervenir pour les faire respecter.

## BRUIT // // // //

Pour vivre dans un univers agréable, il est important que chacun prenne conscience que le bruit est devenu un véritable problème de santé public.

En ce qui concerne les bruits occasionnés par les travaux de bricolage, de jardinage, nous vous rappelons qu'un arrêté municipal du 1er août 2001 interdit l'utilisation d'engins ou de matériels bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage, etc., en dehors des horaires suivants :

- \* Les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 à 19 h 30
- \* Le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- \* Le dimanche et jours fériés : interdiction totale

Dans un autre domaine, nous mettons plus particulièrement en garde les adolescents qui circulent à deux roues. En effet, des allées et venues incessantes à motocyclettes, cyclomoteurs, scooters généralement bruyants s'avèrent très gênantes pour les riverains. Nous rappelons à cette occasion que l'utilisation de dispositifs d'échappement non homologués ou bruyants se réprime par une contravention de la 3ème classe et permet l'immobilisation du deux roues en fourrière.

Sachez aussi que les aboiements intempestifs ou excessifs de votre chien, qui gênent votre voisinage, peuvent être aussi sanctionnés par une amende.

Enfin, si vous organisez une soirée, pensez à prévenir vos voisins et, au-delà de 22 h, à réduire le volume des sources de bruits.

**NOUVEAU** : Le décret 2012-343 publié au JO du 11 mars 2012 fait rentrer dans le dispositif de l'amende forfaitaire la sanction des infractions relatives au bruit. Ces infractions étaient des infractions autrefois traitées par le juge de proximité. Dorénavant l'agent verbalisateur remettra en main propre au contrevenant la carte lettre de l'amende forfaitaire de 68€ payable sous 30 jours.

## EAU // // // //

Nous avons reçu une circulaire préfectorale attirant notre attention sur l'insuffisante recharge des systèmes d'eaux souterraines.

Nous vous demandons d'être très vigilants en limitant les quantités d'eau consommée et en évitant tout gaspillage.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour une utilisation raisonnable de nos ressources en eau.



**AVIVA**

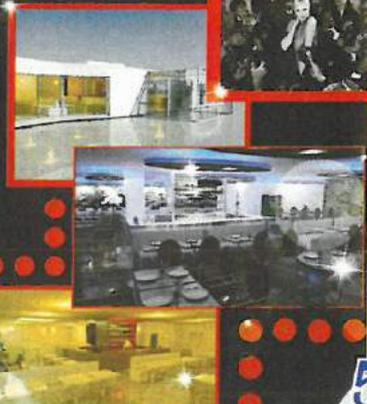
26 route de Saint-André - 69730 GENAY - Tél. 04 78 91 43 14 - Fax. 04 78 91 31 43

ORIAS N° 07004077 - 09051976

Email : antunes-jannier@aviva-assurances.com

**Michel ANTUNES & Cyril JANNIER**  
AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCES

**Incendie • Auto  
Maladie • A.F.E.R.  
Placements • Retraite**



**Plaza Lounge**

Notre restaurant Le Plaza Lounge vous accueille dans une toute autre ambiance : LA POLICE VIE.

PARC D'ACTIVITÉ  
Avenue Lavallée - 01600 MASSIEUX  
Tél. 04 78 98 06 84  
Fax. 02 37 92 93 19  
info@empirev.com  
www.EMPREEV.COM



### FEU D'ARTIFICE //

Nous rappelons que pour les particuliers également, les feux d'artifice sont réglementés. Des consignes strictes sont à respecter. L'autorisation du maire est nécessaire, le centre de secours et éventuellement la gendarmerie doivent être prévenus. Une nouvelle réglementation s'applique aux feux des catégories 2 et 3.

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES //

Chaque année, elles font leur réapparition. Un arrêté municipal du 14 mars 2003 prescrit les mesures à prendre pour lutter contre les chenilles processionnaires. En effet, la chenille processionnaire du pin est un des plus grands ravageurs forestiers.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- \* Il n'y a qu'une génération par an
- \* Les œufs groupés sont déposés vers le milieu de l'été sous forme de manchons qui entourent deux ou plusieurs aiguilles de pin. Leur éclosion se produit 30 à 50 jours plus tard.
- \* Les chenilles, groupées en colonies, s'alimentent et poursuivent leur développement pendant l'automne et l'hiver.
- \* Au cours de l'automne, elles tissent en commun un nid soyeux blanc.
- \* A la fin de l'hiver et au début du printemps, au terme de leur développement, elles quittent les nids en procession et descendent s'enfouir dans le sol à une profondeur de 5 à 20 cm.
- \* Chaque chenille tisse alors un cocon dans lequel elle se transforme en chrysalide. Les papillons émergent au crépuscule pendant les mois de juillet et août.

#### Méthodes de lutte

La lutte mécanique : la récolte des nids peut être valablement envisagée. Ce travail se fait avec un matériel d'élagage pour pouvoir accéder aux nids de chenilles plus facilement. Les nids seront arrachés et les colonies détruites par le feu.

La lutte microbiologique par pulvérisation d'une préparation à base de *Bacillus Thuringiensis* doit être pratiquée quand les chenilles les plus grosses ont une taille de 8-10 mm, généralement en septembre. Les applications se font par pulvérisation au sol, selon l'importance des surfaces à traiter. L'existence de diapauses prolongées nécessite souvent la répétition de l'intervention deux années consécutives. En mars/avril, pulvériser avec un insecticide à base de Deltaméthrine. Dangereux aussi pour les autres insectes.

Ces chenilles constituent également un problème de santé publique (danger notamment pour les enfants et les animaux)

Souvent, les propriétaires concernés par ce problème, ne savent pas comment procéder ou à qui s'adresser pour lutter contre ce phénomène. La mairie pourra vous donner les coordonnées d'une entreprise.

### CHIENS DANGEREUX //

une réglementation modifiée

Catégories de chiens susceptibles d'être dangereux et faisant l'objet de mesures spécifiques :

#### 1ère catégorie : Chiens d'attaque

Sont concernés les chiens dangereux non inscrits aux livres généalogiques reconnus par le Ministère de l'Agriculture à savoir : les Pitt-bulls, les Boerbulls, les chiens assimilables à la race Tosa.

#### 2ème catégorie : Chiens de garde et de défense

- \* Les chiens de race Staffordshire terrier
- \* Les chiens de race America Staffordshire terrier
- \* Les chiens de race Rottweiler
- \* Les chiens assimilables par leurs caractéristiques neurologiques aux chiens de race Rottweiler.

Si vous êtes détenteur d'un chien d'une race ci-dessus, veuillez vous adresser à la mairie pour demander votre permis de détention, lequel remplace désormais la simple déclaration. L'obtention de ce permis nécessite au préalable une évaluation comportementale du chien et une formation de son propriétaire ou détenteur auprès d'un organisme agréé.

#### Sanctions :

Tout manquement à ces obligations administratives est puni d'une amende correspondant à une contravention de 4ème catégorie.

Par ailleurs, le propriétaire ou détenteur d'un chien ayant commis une agression s'expose à trois types de sanctions prévues dans le code pénal pouvant aller de 3 à 7 ans de prison et de 30 000 à 100 000 euros d'amende.

### REJET DES EAUX DE PISCINE //

Nous rappelons aux propriétaires de piscine, de plus en plus nombreux, le message de la S.D.E.I. faisant référence au décret du 3 juin 1994 - article 22 - interdisant, entre autres, le rejet des eaux de vidanges des bassins de natation dans les réseaux d'eaux usées. Ces eaux peuvent être évacuées avec les eaux pluviales...

### CHIENS ERRANTS //

Il est strictement interdit de laisser son animal errer dans les rues du village sous peine de devoir le récupérer en fourrière.

Pour PARCIEUX, la fourrière est assurée par la S.P.A. avec laquelle la commune a signé une convention, le relais à contacter étant celui de SAINT JEAN D'ARDIERES.

Coordonnées : M. MARTIN - Les Petites Bruyères - 69220 ST JEAN D'ARDIERES

Tél. 04 74 66 09 11

Site Internet : [www.spa-lyon.asso.fr](http://www.spa-lyon.asso.fr)

Le port d'un collier avec médaille ou d'un tatouage facilite l'identification du propriétaire et peut éviter l'intervention de la SPA, sous réserve que l'animal se laisse approcher.

### INCINERATION DES ANIMAUX

Vous pouvez vous adresser à

La Compagnie d'Incineration des Animaux Familiers,  
255 rue Charles De Gaulle - 01500 CHATEAU-GAILLARD

Tél. 04 74 38 72 20 - Fax 04 74 38 72 29



## Lutte contre l'ambrosie

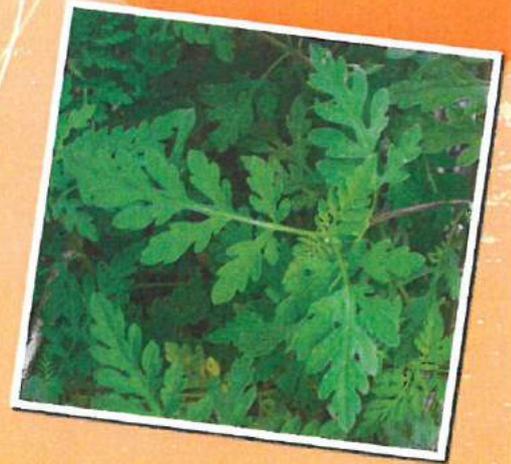
### Arrêté préfectoral du 16 février 2009

L'ambrosie, aussi appelée « fausse moutarde », est une plante annuelle de la famille des astéracées. Elle colonise particulièrement les sols dénudés, les terres rapportées peu ou pas végétalisées, les sols pas ou mal entretenus. Elle germe au printemps (fin mars - début avril) et son développement végétatif peut se poursuivre jusqu'à fin juillet, période à laquelle la pollinisation débute pour se terminer en septembre. La hauteur est très variable, de 10 cm sur un bord de route à plus de 200cm dans une culture de maïs.

Au moment de sa floraison, elle libère du pollen responsable des réactions allergiques : ces dernières commencent vers

la mi-août avec un maximum d'intensité en septembre. Symptômes classiques : rhinites, conjonctivites, laryngites, asthme, urticaire ou eczéma, auxquels s'ajoutent une insomnie fréquente et une asthénie constante. Les complications automnales sont fréquentes : otites, sinusites, bronchites. La région où la densité de l'ambrosie est la plus forte est la région Rhône-Alpes, dans laquelle 6 à 12 % de la population est allergique à cette plante. Plus une personne est exposée à l'ambrosie, plus elle risque d'y devenir allergique.

C'est pourquoi, il est important de lutter contre la prolifération de cette plante.



### L'arrêté préfectoral du 16 février 2009 prévoit en résumé que :

1. Les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quel titre que ce soit, sont tenus :  
- de prévenir la pousse de plants d'ambrosie sur les terres rapportées ou remuées  
- de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse de l'ambrosie.

L'élimination des plants d'ambrosie doit se faire avant la pollinisation. Les interventions sont à prévoir avant la floraison, au plus tard au 1er juillet de chaque année.

2. Sur les parcelles agricoles, la destruction de l'ambrosie doit être réalisée par l'exploitant

jusqu'en limite de parcelle (y compris talus, fossés, chemins...)

3. Les gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, les exploitants d'ouvrages linéaires, en particulier de voies de communication, les exploitants de carrières sont également tenus de lutter contre l'ambrosie.

4. La responsabilité de prévenir la prolifération et d'éliminer l'ambrosie incombe au maître d'ouvrage lors de chantiers de travaux.

5. Les techniques de traitement non chimique

doivent être privilégiées. La mise en oeuvre éventuelle de moyens de lutte chimique doit utiliser exclusivement des produits homologués.

6. Toute personne qui n'aura pas engagé les moyens pour lutter contre la prolifération de l'ambrosie sera passible de poursuites en application du Code de la Santé Publique.

**En cas de défaillance des personnes visées au § 1, le maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambrosie au frais des intéressés.**

### S'agit-il d'ambrosie ? Déterminer la plante :

Vous avez trouvé une plante et aimeriez savoir s'il s'agit de l'ambrosie. Déterminez l'ambrosie à l'aide de la clé ci-après. Cochez les réponses correspondantes.

Tige (jeune pousse)	OUI	NON
Le diamètre de la tige est-il rond ?		
La tige est-elle poilue ?		
La tige est-elle pleine et non creuse ?		

Si toutes les réponses sont OUI, passez aux questions du tableau 2  
Si au moins une réponse est NON il ne s'agit vraisemblablement pas d'une ambrosie.

Feuille	OUI	NON
Les deux faces de la feuilles sont-elles plus ou moins de la même couleur ?		
Les nervures de la feuille sont-elles blanchâtres ?		
La feuille est-elle divisée en plusieurs lobes qui sont à leur tour souvent subdivisés jusqu'à la nervure médiane ?		
L'extrémité des lobes a-t-il de fines pointes ?		

Si toutes les réponses sont OUI, passez aux questions du tableau 3  
Si au moins une réponse est NON il ne s'agit vraisemblablement pas d'une ambrosie.

Fleur	OUI	NON
Aux extrémités de la tige et des rameaux, la plante a-t-elle des grappes de petites fleurs vertes en forme de cloche ?		
Voyez-vous sur la fleur des points clairs ou des grains de pollen jaune ?		
De petits organes semblables aux fleurs se trouvent-ils à l'aisselle de certaines feuilles ?		

Si plus de deux réponses sont NON, il ne s'agit vraisemblablement pas d'une ambrosie.

Si plus de deux réponses " Fleur " et toutes les réponses " Tige " et " Feuille " sont OUI, il s'agit vraisemblablement d'une ambrosie. Annoncez le lieu d'observation au service concerné de votre canton ou commune et envoyez la plante ou une photo à ce dernier.



Inflorescences mâles en grappe à l'extrémité de la tige



Capitules femelles à l'aisselle d'une feuille



Pollen jaune

# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, dans sa séance du lundi 23 avril 2012, a arrêté le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune. Ceci est l'aboutissement d'un long processus commencé le 21 décembre 2009 lorsque le conseil municipal, suivant la réglementation, a pris la décision de transformer le Plan d'Occupation des Sols (POS) en PLU et a créé une commission PLU en son sein.

Cette commission avec l'aide d'un cabinet spécialisé, la société G2C, a réfléchi et proposé les grandes orientations structurant l'urbanisation de notre village, qui ont été adoptées après large débat en séance du conseil municipal le 15 mars 2010.

De nombreuses réunions ont suivi, associant notamment les délégués du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT), la Direction Départementale du Territoire (DDT), l'ensemble des Personnes Publiques Associées prévues par la Loi.

Trois réunions de travail de la commission ont eu lieu en janvier, février et mars 2011, avant la tenue d'une réunion publique, le 21 avril 2011, à laquelle étaient conviés tous les habitants du village.

Plusieurs réunions de travail, dont certaines avec la DDT, ont eu lieu ensuite aboutissant

à une réunion avec les Personnes Publiques Associées qui s'est tenue le 21 septembre 2011.

Une deuxième réunion publique pour l'ensemble des habitants de notre commune s'est tenue le 5 octobre 2011.

Fin 2011 et début 2012, trois réunions de travail avec la DDT et des architectes conseils de la DDT ont permis de faire progresser le projet et de présenter le projet définitif du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a été approuvé par le conseil municipal le 20 février 2012 avec l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ainsi qu'une cartographie du village traduisant les orientations décidées.

Respectant les délais et procédures réglementaires, le conseil municipal a arrêté le PLU de Parcieux dans sa séance du 23 avril 2012. Ce document est transmis aux Personnes Publiques Associées.

Un commissaire enquêteur sera ensuite nommé par le tribunal administratif de Bourg-en-Bresse. Il va faire son enquête sur notre PLU, écouter les Personnes Publiques Associées ainsi que les habitants qui ont des observations à faire ; il rendra ensuite son rapport qui sera transmis à la préfecture, ce qui devrait permettre à notre

commune d'avoir un PLU opérationnel pour la fin 2012.

Comme vous avez pu l'entendre lors des réunions publiques ou le lire dans les comptes rendus des conseils municipaux ou les bulletins municipaux, notre PLU prévoit de privilégier l'aspect coupure verte de notre village entre les deux bourgs se développant davantage que sont Massieux et Reyrieux. Nous respectons ainsi les orientations du SCOT.

Nous respectons les territoires agricoles à l'Est, nous conservons les territoires agricoles à l'Ouest et interdisons les constructions dans les zones inondables définies par l'Etat.

Nous suivons les décisions gouvernementales en densifiant un cœur de village réduit et, par diverses réglementations dans notre PLU, nous nous efforçons de conserver l'aspect VERT de Parcieux en limitant les constructions en dehors du centre tout en respectant la réglementation qui nous est imposée.

Nous tenons compte de la future ligne tram-train Trévoux-Lyon et de la future gare à proximité du chemin des Varennes et c'est dans ce secteur que se fera à terme le développement de notre village.

## Tram train : Trévoux - Lyon

Faisant suite à l'accord de principe donné par la préfecture de région à l'automne 2011 pour lancer des études opérationnelles sur le projet de tram-train Sathonay-Trévoux et à la demande de la Communauté de Communes Saône Vallée, un comité de pilotage s'est tenu dans les locaux de la Région Rhône-Alpes fin février 2012.

La réunion était présidée par Madame Laclais, première vice-présidente et déléguée de la Région aux transports. Etaient représentés l'Etat, le Grand Lyon, la CCSV, la SNCF et Réseau Ferré de France.

Tous les partenaires ont affirmé leur volonté de faire avancer le projet qui est indispensable pour le Val de Saône et l'agglomération lyonnaise.

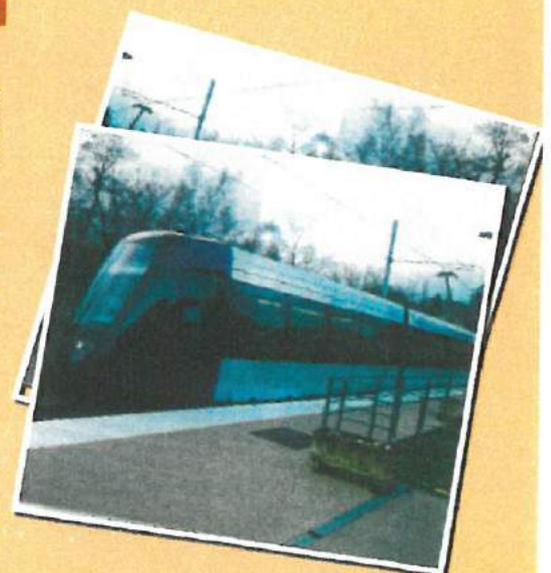
Le Grand Lyon et la CCSV ont tout particulièrement insisté sur l'importance et l'urgence de ce

projet pour faire face à la pollution croissante et aux nombreux embouteillages qui mettent Trévoux à plus d'une heure de Lyon chaque matin et chaque fin d'après-midi.

Le premier semestre 2012 sera consacré à des études sur les passages à niveau, notamment celui de Reyrieux sur la RDA 28, ainsi qu'à la localisation de l'atelier de maintenance notamment.

L'ensemble du budget voté pour ces études s'élève à 4 740 000 € et traduit la volonté d'avancer concrètement sur ce projet.

L'enquête publique réglementaire est programmée pour le quatrième trimestre 2013. La phase projet pourrait débuter en 2014 afin que ce tram-train soit opérationnel en 2017.



TRÉVOUX

LYON

# Urbanisme

## PERMIS DE CONSTRUIRE

\* **PREVOT Pascal et DUQUESNOY Sabrina**  
Chemin des Minimes  
Création et modification ouvertures sur construction existante

\* **LOPES Nelson**  
Chemin de la Charité  
Maison individuelle

\* **MINTZ Frantz**  
121 chemin des Minimes  
Garage

\* **SCI PACY**  
69 chemin de l'Église  
Création 2 logements

\* **GAILLARD Gérard**  
129 chemin de l'Église  
Abri voiture

\* **DORADO Sofia et DOS SANTOS Paulo**  
Chemin des Minimes  
Modification et création ouvertures

\* **INDIVISION Michel**  
79 rue de l'église  
5 logements à aménager

\* **BRUYERE Véronique**  
Hameau de la Sauzaie  
Maison individuelle

\* **MANIGAND Madeleine**  
134 rue de la Fontaine  
Création 2 logements dans bâtiment existant

\* **ALP'IMMO**  
415 route de Reyrieux  
Détachement de 3 lots à bâtir

\* **CARRILLON Jean-Claude**  
Chemin du Calvaire  
Création nouvel accès chemin du Calvaire

\* **CHERUBINI Romuald**  
51 impasse de la Croix d'Ain  
Fermeture auvent existant sur terrasse existante

\* **MEÏ Christine**  
144 impasse Neyret  
Pergola

\* **DEHAN Philippe**  
295 chemin du Mont Peloux  
Silos d'aliment

\* **SORLIN Jérôme**  
475 chemin de la Charité  
Abri jardin

\* **TURCHET Eliane**  
28 route de Genay  
Abri voiture ouvert

\* **JAILLET Daniel**  
141 rue de l'Église  
Abri jardin

\* **DUVERNE Alain**  
192 rue Belle Cordière  
Piscine + local

\* **PERARD LANGERON**  
310 chemin de la Charité  
Division en vue de construire

\* **PELEGRIN Franck**  
99 rue de l'Église  
Piscine

\* **MICHEL André**  
173 route de Reyrieux  
Réfection de la couverture des bureaux Foncia

\* **MICHEL Bruno**  
Hameau Trêve Magnin  
Lieu dit « Fontaine Bernalin »  
Détachement d'un lot A à bâtir

\* **CONSORTS MICHEL**  
Fontaine Bernalin  
Détachement d'un lot B à bâtir

\* **CONSORTS MICHEL**  
Fontaine Bernalin  
Détachement d'un lot A à bâtir

\* **CALLEGARO Angelo**  
45 chemin du Mont Peloux  
Construction cuisine d'été

\* **TERRE AIN**  
Chemin du Fagot  
Division en vue de construire lot A

\* **CLERC Sébastien**  
117 rue Neyret  
Piscine

\* **CHALANDON Xavier**  
128 route de Reyrieux  
Réfection toiture à l'identique

\* **POMADE Régis**  
Chemin du Calvaire  
Détachement d'un lot à bâtir

\* **GIOIA Guiseppina**  
709 chemin des Eguets  
Abri de jardin

\* **TANCHON Yves**  
177 Rue des Platières  
Piscine

## DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX

\* **HARTMANN Thierry**  
200 route de Genay  
Abri jardin

\* **DE JESUS Gilbert**  
22 impasse de l'église  
Réfection façade avec enduit

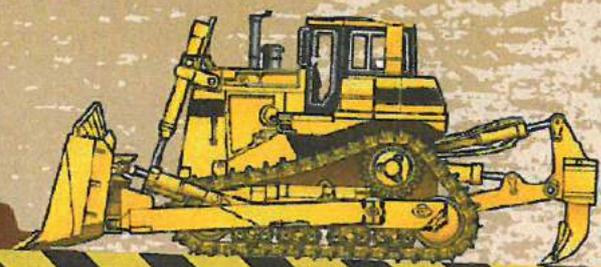
\* **DEHAN Marie-Laure – MICHEL Luc – DAVID Colette**  
79 rue de l'église  
Division en vue de construire

\* **BUCHWALDER Michel**  
171 chemin Creuse Roussillon  
Abri jardin

\* **DUBOURGUAIS Ulrich**  
52 route de Genay  
Abri jardin

\* **MASSA Philippe**  
250 chemin des Eguets  
Piscine

\* **MINTZ Frantz**  
121 chemin des Minimes  
Clôture



Avant d'entreprendre des travaux, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie sur les formalités à accomplir ou sur ce que vous pouvez faire ou ne pas faire en fonction du P.O.S. ou du P.E.R.I. : construction, extension, surélévation, transformation, réfection de toiture (tuiles rouges) ou de façades, création d'ouvertures, piscine, clôture, abri, véranda, auvent, capteurs solaires, etc. Les formulaires sont téléchargeables sur Internet sur le site [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr) ou disponibles en mairie, les plus courants étant :

- \* Permis de construire, transfert de permis ou modificatif de permis.
- \* Permis d'aménager.
- \* Permis de démolir.
- \* Déclaration préalable.

## Nouvelles règles en matière de construction

### 1) Les lotissements

Le régime est simplifié. Seuls les lotissements prévoyant la création de voies d'espaces et d'équipements communs sont soumis à permis d'aménager. Tous les autres relèvent désormais de la simple déclaration préalable. Pour les projets ne portant pas sur une construction de maison individuelle, la délivrance des permis de construire sur ces lots devient possible dès la remise du permis d'aménager.

Les exemples suivant permettent de mieux comprendre l'évolution de la réglementation, mais il est conseillé de consulter la mairie avant de se lancer dans un projet.

### La déclaration préalable

Tous les lotissements qui ne sont pas soumis au permis d'aménager doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (art R. 421-23 du code de l'urbanisme).

Ainsi, un lotissement est soumis à simple déclaration préalable quel que soit le nombre de lots dès lors qu'il n'y a pas création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs internes au lotissement et que l'on ne se trouve pas dans un site classé ou sauvegardé.

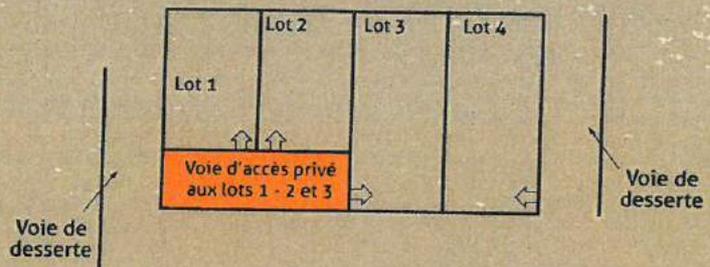
### IMPORTANT

Si une demande de permis de construire est déposée sur une parcelle issue d'une division qui aurait dû faire auparavant l'objet d'une déclaration préalable de lotissement, il est désormais possible, en application du nouvel article R. 442-2, de considérer que la demande de permis de construire vaut régularisation de la déclaration préalable de division.

En effet, la déclaration préalable de lotissement est une garantie apportée à l'acquéreur du lot, puisqu'elle atteste du caractère constructible du terrain et entraîne l'obligation de bornage ainsi que la "cristallisation" des droits à construire pendant 5 ans. Si l'acquéreur n'en a pas bénéficié mais que le permis de construire peut être accordé, il n'y a aucun intérêt, que ce soit pour la collectivité comme pour l'acquéreur, de réclamer l'exécution de la formalité oubliée.

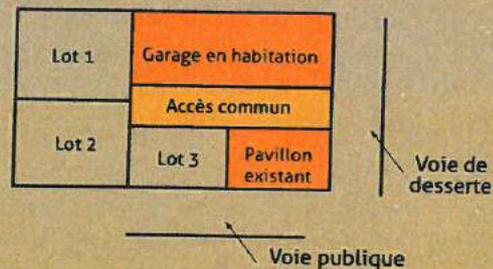
### CAS NUMÉRO 1

Création de quatre lots avec une voie commune même si elle ne dessert pas tous les lots (hors site classé et sauvegardé).



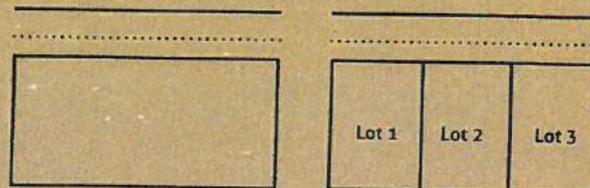
### CAS NUMÉRO 2

Division en 5 parcelles desservies par une voie commune : 3 lots et 2 terrains bâtis (hors site classé et sauvegardé).



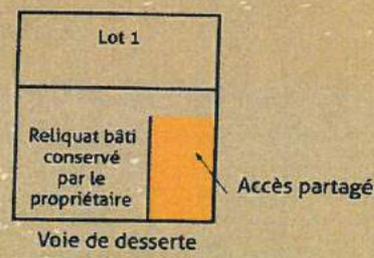
### CAS NUMÉRO 3

La division d'un terrain unique en plusieurs terrains sans voies, espaces et équipements communs.



### CAS NUMÉRO 4

Un terrain déjà bâti conservé par le propriétaire, 1 lot créé et un accès partagé.



Dans ce cas de figure, même si le périmètre du lotissement inclut le reliquat bâti, l'accès partagé ne doit pas être considéré comme un équipement commun, puisque le lotissement est unilatéral, donc, par définition, sans équipement commun aux lots créés.

## 2) Travaux de construction

Le décret paru le 5 décembre 2011 prévoit qu'à partir du 1er janvier 2012 le permis de construire est obligatoire mais seulement à partir de 40 m<sup>2</sup> d'extension, au lieu de 20 auparavant. Mais cet assouplissement des démarches ne s'applique pas à tous les cas.

C'est ainsi que le propriétaire qui agrandit de 40m<sup>2</sup> une maison de 120 m<sup>2</sup> n'aura besoin que d'une simple autorisation préalable de travaux. Mais la construction envisagée doit constituer le prolongement d'un bâtiment existant. Il ne peut donc s'agir que d'un agrandissement de maison ; l'extension devra ainsi être accolée et non isolée. La création d'un garage ou d'un abri de jardin indépendants n'entre pas dans le

champ de la nouvelle mesure. Enfin l'extension ne doit pas porter la superficie totale de la construction à plus de 170 m<sup>2</sup>. En cas de dépassement le recours à un architecte reste obligatoire même si l'extension n'est que de 30 ou 40 m<sup>2</sup>.

En outre, à compter du 1er mars 2012, les notions de SHOB (surface hors d'œuvre brute) et de SHON ( surface hors d'œuvre nette) changent et sont remplacées.

La notion de « surface de plancher » instituée par l'ordonnance du 16 novembre 2011 en remplacement de la SHOB et de la SHON a été précisée le 29 décembre 2011 (décret n°2011-2054, JO du 30). Cette nouvelle surface se

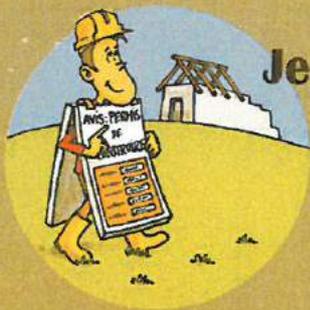
définit par la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des éventuels espaces vides du plancher (trémies, etc.). Le texte introduit aussi une seconde nouvelle notion, celle « d'emprise au sol » qui sera utilisée pour déterminer l'autorisation d'urbanisme applicable (déclaration préalable, permis de construire etc...).

Compte tenu de ce que les décrets d'application sont en cours de diffusion, il est prudent de consulter la mairie avant tout projet.

## Où trouver les informations pour monter mon dossier ?

> AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE ET DE VOTRE DDT

Retrouvez leurs coordonnées sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## Je construis... Quelles sont les formalités ?

Voici quelques exemples

> JE CONSTRUIS UNE MAISON

Je construis une maison de 21 à 169 m<sup>2</sup>

**Permis de construire** sans obligation d'architecte, (architecte au delà de 170m<sup>2</sup>)

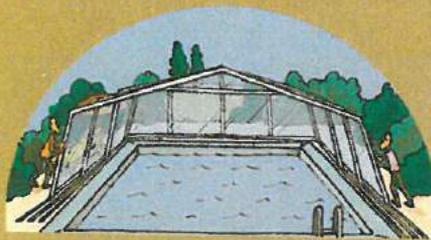
> J'AGRANDIS MA MAISON

voir article page précédente

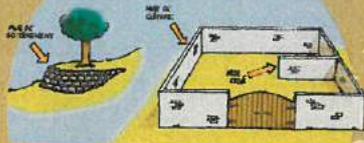
## Je veux installer une piscine...

Je construis une piscine fixe de plus de 10 m<sup>2</sup> et de moins de 100 m<sup>2</sup> : **Déclaration préalable**

Elle dispose d'une couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au-dessus du niveau de l'eau : **Permis de construire**



## Je construis une clôture



**Déclaration préalable**  
Se conformer au P.O.S de la commune

## J'aménage mon immeuble...

> JE SUIS PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE

Je ravales ma façade : **Déclaration préalable**

> JE RÉORGANISE L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT

Je réorganise l'intérieur du bâtiment sans changement de destination par exemple en regroupant des studios pour faire un appartement :

**Déclaration préalable**



## J'aménage mon toit...

> JE POSE UNE LUCARNE

Je transforme mon toit sans changer son volume :  
**Déclaration préalable**

Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une fenêtre : **Déclaration préalable**





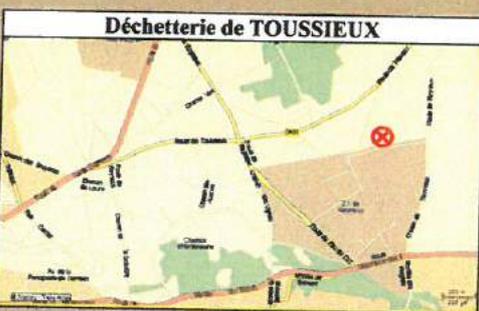
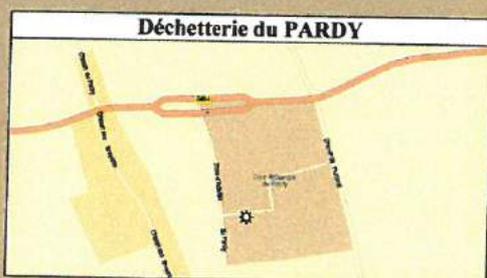
Engagé depuis septembre 2009 par le Programme Local de Prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME, le SMICTOM Saône Dombes a pour objectif de réduire la production d'ordures ménagères de 7% d'ici fin 2014. Pour l'atteindre, le SMICTOM chargé de la collecte et du traitement des déchets de 22 communes a décidé d'agir sur plusieurs fronts.

#### COLLECTE DES TEXTILES

Grâce aux colonnes installées en partenariat avec le Relais France, 127 tonnes de textiles soit 3,6 kg par habitant ont été récupérées en 2010. Nous pouvons faire plus (statistiques nationales : 12 kg jetés par an et par habitant).

#### COMPOSTAGE/BROYAGE

Les biodéchets (déchets du jardin, restes de repas et de leur préparation) représentent 30% du poids de notre poubelle. Le SMICTOM souhaite limiter leur production en favorisant le compostage :  
\* Tarif avantageux pour l'achat des composteurs par les particuliers : 20 € le composteur plastique 400 L - 30 € le composteur bois 600 L. N'oublions pas que le compost obtenu peut être utilisé comme amendement naturel pour les sols et le broyat utilisé en aérateur de compost, en paillage pour les plantations ou en combustible.



#### SENSIBILISATION DES ÉCOLIERS

Dans un but pédagogique et d'éducation à l'environnement, plusieurs écoles primaires volontaires ont été équipées de composteurs ou lombricomposteurs.

#### APPLICATION DES ASSOCIATIONS

Le SMICTOM souhaite aussi agir lors des manifestations en proposant aux associations organisatrices le prêt de :

- bacs de tri sélectif
- gobelets réutilisables
- restes éco-citoyens :

lors de vos achats, pensez environnement : évitez les gros emballages, supprimez les produits phytosanitaires pour les jardins, supprimez les piles non rechargeables...

ne jetez pas vos ampoules ou vos vieilles piles : rendez-les en magasin spécialisé lors de leur remplacement ou en déchetterie.

réparez vos appareils électriques ou mécaniques

ou vos objets au lieu de les jeter. Donnez ce qui



# Tous ces déchets qui vous encombrent

est encore utilisable à des associations ou des entreprises solidaires.

Ne mettez pas vos vieux journaux ou papiers dans la poubelle, mais dans la colonne bleue, proche de chez vous.

#### ACTIONS AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS

\* La valorisation des résidus de plâtre sera bientôt possible à la déchetterie professionnelle d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Misérieux.

La prévention de la production des déchets est importante. En 30 ans, les déchets produits par habitant ont doublé. Il est temps d'inverser la tendance si nous ne voulons pas être envahis par nos propres déchets. C'est à chacun de participer à cette réduction.

Et n'oubliez pas que le meilleur des déchets est celui qui n'est pas produit.

Cependant il faut éliminer les autres déchets et vous pouvez vous rendre aux déchetteries de Frans et de Toussieux. Celle-ci vous accueillera à compter du 2 mai 2012 sur son nouveau site tout à côté de l'ancien.

C'est l'occasion de modifier le système d'accès aux déchetteries pour en faciliter la gestion.

Chaque foyer devra se procurer gratuitement une carte à puce sur laquelle pourront être enregistrés jusqu'à 3 véhicules similaires. Une carte supplémentaire sera facturée par le Smictom de même que toute perte de carte.

Cette carte permet d'ouvrir la barrière et de contrôler la validité à l'entrée.

La carte papier orange reste valable jusqu'au 31 juillet 2012. Au-delà de cette date l'accès en déchetterie sera refusé sans la nouvelle carte.

Pour vous procurer votre carte à puce, vous devez passer en mairie aux heures des permanences habituelles, remplir et signer un formulaire.

Pour les titulaires de la carte orange il faut impérativement la rapporter. Si vous ne souhaitez pas faire de modification nous vous établirons la carte à puces. Si vous souhaitez inscrire de nouveaux véhicules il vous faut présenter les cartes grises correspondantes.

Pour les nouvelles demandes n'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile et des cartes grises des véhicules que vous voulez inscrire sur cette carte à puce.

Votre carte ne sera utilisable qu'après avoir été rendue opérationnelle par le Smictom.

#### MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES VOITURES DE PARTICULIERS

Sur présentation d'un badge vert, délivré par les mairies au vu de la carte grise (genre VP) et d'un justificatif de domicile

Badge vert = accès gratuit - hauteur inférieure à 2 m avec ou sans remorque inférieure à 500 kg.

Sur présentation d'un badge orange, délivré par le SMICTOM au vu de la carte grise (genre CTTE, fourgon) et de l'attestation de domicile.

Badge orange = accès payant, soit 17 € (tarif 2010), pour tout autre véhicule de particuliers de moins de 3,5 tonnes de PTAC.

#### MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES VOITURES DE PROFESSIONNELLS

Sur présentation d'un badge rouge, délivré par le SMICTOM au vu de la carte grise (genre CTTE, fourgon, de moins de 3,5 tonnes de PTAC) et de l'attestation de résidence d'activité.

Badge rouge = accès payant, soit 17 €, uniquement pour les seuls déchets dangereux, en quantité limitée.

Pour tout accès temporaire se renseigner auprès du Smictom 04 74 00 19 02

Les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes sont refusés. Déchets acceptés, obligatoirement triés :

Déchets ménagers : papier - cartons - verre - ferraille - gravats - encombrants - textiles - vêtements - végétaux - déchets électriques et électroniques (DEEE), ces derniers pouvant aussi être rendus gratuitement à votre vendeur.

Déchets dangereux des ménages (dépôt inférieur à 50 litres et trié) : piles - batteries - solvants - peintures - médicaments - produits phytosanitaires - huiles usagées minérales - tubes fluos - ampoules basse consommation - aérosols - cartouches d'imprimantes - radiographie.

#### POINTS DE RECYCLAGE

Vous les trouverez : Chemin des Eguets, près du rond-point, Allée des Marronniers et Chemin des Varennes.

Trois colonnes distinctes sont destinées à recevoir respectivement les déchets suivants :

- Colonnes à **plastron vert** : le verre (bouteilles, pots, bocaux, flacons...).

- Colonnes à **plastron jaune** : emballages légers (cartons, briques alimentaires, flacons en plastique de produits ménagers, alimentaires, de soins corporels, d'emballages liquides, boîtes métalliques, cannettes, flacons spray).

- Colonnes à **plastron bleu** : journaux, magazines, revues et papier de bureau.

Ne rien déposer au pied des colonnes sous peine d'amende.

#### PLUS SPÉCIALEMENT

Les DASRI (déchets d'activité de soins à risque infectieux).

Les pharmacies du secteur mettent gratuitement à disposition des patients en auto-traitement des boîtes de stockage de déchets pour les particuliers (aiguilles, seringues...).

Ceux-ci peuvent ensuite déposer gratuitement le contenant plein et référencé par un code-barres qui leur est propre, dans une borne automatique (ouverte 24h/24) située devant l'usine d'incinération de Villefranche - 343 rue des Frères Bonnet - ZI Nord.

Une fiche de procédure SMICTOM, présente dans chaque pharmacie participant à l'opération, est fournie à chaque patient.

#### TRES SPÉCIALEMENT

L'amiante lié.

Pour l'amiante lié, appeler SYTRAIVAL pour une prise de rendez-vous (04 74 68 82 59).

La procédure, payante, sera communiquée, par leurs services.

Attention : Bacs roulants obligatoires

Vous pouvez vous en procurer dans tout magasin de bricolage et d'équipement de la maison ou auprès du SMICTOM Saône Dombes de Trévoux, en appelant le 04.74.00.19.02.

Deux modèles de couleur grise vous seront proposés au tarif 2011 de :

- 42 € pour le bac de 120 litres

- 52 € pour le bac de 240 litres

Il est nécessaire de rappeler que ces bacs doivent impérativement être sortis la veille du jour de collecte, laquelle s'effectue le vendredi matin à partir de 4 h 30.

#### Jours et heures d'ouverture des déchetteries :

ETE : du 1er avril au 30 septembre :

le lundi après-midi et du mardi au samedi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

HIVER : du 1er octobre au 31 mars :

le lundi après-midi et du mardi au samedi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

(dimanches et jours fériés exclus)

# Documents administratifs

NATURE DE LA PIECE	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COÛT
Extrait ou copie acte de naissance	Mairie du lieu de naissance (possible par internet)	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance, filiation	Gratuit
Extrait ou copie acte de mariage	Mairie du lieu de mariage (possible par internet)	Indiquer : nom, prénoms, date de mariage	Gratuit
Extrait ou copie acte de décès	Mairie du lieu de décès ou Mairie du domicile du défunt (internet)	Indiquer : nom, prénoms, date de décès	Gratuit
Casier judiciaire	SERVICE du CASIER JUDICIAIRE NATIONAL AUTOMATISE 107, rue Landreau 44079 NANTES  www.cjn.nantes.gouv.fr	Carte nationale d'identité ou copie du livret de famille ou extrait de naissance	Gratuit
Certificat de nationalité	GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE 3, Pl. Pierre Goujon 01005 BOURG EN BRESSE Cédex	Pièces prouvant la naissance (extrait d'acte de naissance) et la résidence en France depuis au moins 5 ans (livrets scolaires, certificats de travail, contrat d'apprentissage, inscription à Pôle Emploi)	Gratuit
Carte Nationale d'Identité	Mairie du domicile	1 enveloppe 21x29,7cm affranchie à 1.40 € 1 enveloppe normale affranchie à 0.60 € 2 photos récentes et identiques conformes aux nouvelles normes livret de famille acte de naissance obligatoire pour une 1ère demande ou en cas de perte/vol Ancienne Carte nationale d'identité. Justificatif de domicile de moins de 3 mois Eventuellement : jugement de divorce, preuve de la nationalité française si parents nés à l'étranger, déclaration de perte ou vol	Gratuite sauf si perdue ou volée 25 €
Passeport biométrique (valable 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les mineures)	Mairie équipée d'une station d'enregistrement Conseillé de prendre RV Par ex. Trévoux 04 74 08 73 73 ou Neuville 04 72 08 70 00	Photos conformes aux nouvelles normes à fournir ou prises sur place Copie intégrale de l'acte de naissance Carte nationale d'identité Ancien passeport s'il y a lieu 1 justificatif de domicile récent Timbres fiscaux (voir ci-contre) Autres : mêmes que pour carte d'identité	86 ou 89 € majeurs 42 ou 45€ mineurs de 15 ans et + 17 ou 20 € mineurs moins de 15 ans
Demande de duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de mariage ou Mairie du domicile	Remplir une demande	Gratuit
Légalisation de signatures	Toute Mairie	Signature à apposer à la mairie	Gratuit
Cartes grises	Formulaires disponibles sur internet www.interieur.gouv.fr www.servicepublic.fr	La mairie n'envoie plus les dossiers en Préfecture	Selon tarif en vigueur

# L'activité de votre municipalité

## Les conseils municipaux

Depuis notre dernier bulletin, le conseil municipal s'est réuni les 16 mai, 20 juin, 18 juillet, 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre 2011, ainsi que les 23 janvier, 20 février, 19 mars, 23 avril 2012.

### PRINCIPALES QUESTIONS TRAITÉES :

- \* Elaboration du Plan Local d'Urbanisme avec le cabinet d'urbanisme G2C environnement, la DDT, le SCOT, avec approbation du PADD et de son complément l'OAP et arrêt du projet (voir p8).
- \* Pose de clôture Route de Reyrieux pour réglementer le stationnement vers la Régie Foncia.
- \* Automatisation des cloches de l'église et réparation du cadran de l'horloge du clocher.
- \* Travaux de rénovation de l'appartement aménagé dans l'ancien local boulangerie pour en faciliter la location.
- \* Fixation du taux de la taxe d'électricité et maintien du contrat avec la société D.R.T.P. pour l'éclairage public.
- \* Examen du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet avec vote en faveur d'une fusion entre les communautés de communes C.C.S.V. et C.C.P.O.D. incluant la commune de Jassans, et vote en faveur de la dissolution du Syndicat des Collèges et du S.I.E.L.
- \* Nomination d'un coordonnateur communal et de deux agents recenseurs pour le recensement

général de la population 2012.

- \* Mise à disposition d'un local et travaux d'aménagement pour le Club Aquatique de Parcieux.
- \* Rétrocession de la voirie du lotissement La Sauzaie à la commune.
- \* Acquisition de détecteurs de fumée pour les appartements communaux et d'un défibrillateur.
- \* Accord d'une subvention exceptionnelle à la chorale roumaine CAEDONIA pour aider à financer son voyage dans le cadre des concerts EOLIA.
- \* Accord d'une subvention particulière à la MJC pour fêter ses trente ans d'existence.
- \* Acquisition d'un panneau d'informations lumineux par le FCBS avec pilotage par la mairie et prise en charge de l'abonnement de la ligne téléphonique par la commune.
- \* Vote des comptes administratifs 2011 de la commune et du Contrat Temps Libre, ainsi que de leurs budgets primitifs 2012 respectifs.
- \* Inauguration du retable de l'église.
- \* Planning de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives.
- \* Election du nouveau maire et des adjoints suite à la démission programmée de Monsieur Tavernier.

### PRINCIPAUX TRAVAUX OU ACHATS 2012

- \* Voirie : parking Fagot – aménagement Chemin du Trêve d'Ars
- \* Branchement d'eau au stade

- \* Accès handicapés à l'église
- \* Clôture du City stade Chemin des Eguets et clôture Route de Reyrieux en limite du Lotissement Belle Cordière
- \* Achat camion et tondeuse
- \* Informatique mairie et site WEB
- \* Achat tracteur, épareuse, matériel technique



- \* Sanitaires local du Club Aquatique de Parcieux
- \* Décorations de Noël
- \* Achat défibrillateur
- \* Abat-son du clocher
- \* Travaux d'étanchéité lavoir
- \* Entretien bâtiments techniques et façade du mur derrière le monument aux morts.
- \* Aménagement stationnement Rue de l'Eglise/ Rue de la Fontaine
- \* Aménagement parking Route de Reyrieux

### RETABLE

Dimanche 15 avril 2012 a eu lieu une cérémonie dans notre village pour fêter le retour du retable de l'église qui a été restauré et exposé dans plusieurs villes avant de nous revenir.

Après quelques mots d'introduction de François Tavernier, le père Jean-Luc Debarbouillé, curé de la paroisse a accueilli les représentants du Sénat, du Conseil Général, de la Communauté de Communes Saône Vallée, des diverses mairies voisines, ainsi que madame Penez, conservateur des objets d'art au Conseil Général de l'Ain et monsieur et madame Cren qui ont réalisé la restauration du retable.

Xavier Chalandon a ensuite fait un exposé de l'histoire de l'église de Parcieux et de l'arrivée du retable dans notre village, avant que madame Penez ne fasse découvrir le retable et son histoire et que les époux Cren ne nous montrent les différentes phases de la restauration.

Ce retable provient d'un don du chanoine Claude Frangin.

Ce Claude Frangin appartenait à une famille d'agriculteurs aisés de Parcieux ; il fut ordonné prêtre et desservit Parcieux pendant la Révolution Française comme prêtre clandestin. Il resta curé de Parcieux jusqu'en 1805, puis il fut nommé curé de Saint Just à Lyon avant

d'être nommé grand vicaire du cardinal Fesch, oncle de Napoléon Ier, archevêque de Lyon. Lorsque le cardinal Fesch dut s'exiler à Rome, le chanoine Frangin dut quitter Lyon et partit s'installer en Suisse à Fribourg où il décéda en 1834. C'est à Fribourg qu'il acquit une partie d'un retable plus important qu'il donna à sa paroisse natale.

Le retable pourrait avoir été commandé en 1517. L'année 1418 figurant en bas de la prédelle est manifestement apocryphe et pourrait être une erreur de lecture pour 1518, année qui devrait être celle de la création du retable.

Il semblerait que notre prédelle fasse partie d'un polyptyque qui a été démantelé. A l'origine différents éléments constituaient le retable du « Mont des Oliviers » commandé vraisemblablement par Peter Falck, maire de Fribourg, pour sa chapelle privée. En avril 1515 le conseil municipal de la ville de Fribourg l'autorisa à construire une chapelle privée dans l'église Saint-Nicolas. Il dut cette autorisation non seulement à sa position politique et son rang social ( maire, général en



chef, diplomate, fondateur du Cercle fribourgeois des Humanistes) mais essentiellement à son engagement déterminé à élever l'église communale au rang d'église collégiale. Il ne fut finalement pas enterré ici mais à Rhodes car il mourut en 1519 en haute mer lors de son second pèlerinage à Jérusalem.

Le polyptyque devait être formé des éléments suivants :

\* le « Christ en prières » revint au Musée de Cluny à Paris où il a été inventorié en 1906.

\* les « Trois Apôtres endormis » ont été acquis par le Musée de Cluny à Paris en 1993.

\* Le relief de « Judas entrant au Mont des Oliviers » appartenait au collectionneur parisien Georges Hoentschel et fut offert par J. Pierpont Morgan au Moma, ( Museum of Modern Art) de New-York. D'autres sources prétendent que ce relief se trouve au Metropolitan Museum de New-York.

\* la prédelle montrant la « Cène » a dû arriver à Parcieux vers 1834, envoyée de Fribourg par Claude Frangin, ancien curé de la Métropole de Lyon.

Il semblerait qu'un élément de la composition soit manquant.

Les chanoines Fuchs et Fontaine donnent dans les années 1680 et 1820 une description du retable selon laquelle « le tableau étoit

en bois sculpté. Monsieur Falck y avoit placé Jésus-Christ au Jardin des Oliviers en mémoire de son voyage à Jérusalem.

Au bas étoit la Sainte Cène».

Ces indications permettent de rapprocher les éléments de Paris, New-York et Parcieux.

Par chance la prédelle (partie inférieure d'un polyptyque) montrant le Christ et les 12 apôtres lors du dernier Repas a été transmise en totalité. C'est cet élément que vous pourrez dorénavant admirer au fond du chœur. A son arrivée à Parcieux il avait servi d'antependium à l'autel Saint-Roch avant d'être davantage mis en valeur à droite dans le chœur.

Notons que le coût de la restauration s'est élevé à 27 595 € financés par la CCSV à hauteur de 12 368 €, par l'Etat à hauteur de 8 205 € et par le Conseil Général de l'Ain pour 6 922€.

La commune de Parcieux a pris en charge les frais d'installation du retable et de mise en sécurité ainsi que l'alarme de l'église ; sa participation est d'environ 11 000 €.



## C.C.A.S

Depuis notre dernier bulletin, le comité d'action sociale s'est réuni le 18 octobre 2011, les 7 février et 7 mars 2012 pour traiter les sujets suivants :

\* Etude de dossiers APA pour six personnes.

\* Attribution d'une aide d'urgenc.

\* Confection et distribution de 35 colis aux personnes âgées de 77 ans et plus.

\* Attribution de subventions à la Banque Alimentaire de l'Ain, France Adot, aux associations l'Envol, Soleil d'Automne, la Croix Rouge.

\* Vote du compte administratif 2011 et de l'affectation du résultat, soit 5 611,04 € à reporter au budget primitif 2012.

\* Vote du budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 10 611,04 €.

\* Organisation d'une rencontre-goûter à la salle des fêtes, le 31 mai 2012, pour les personnes de 65 ans et plus, en alternative avec le voyage qui n'a lieu qu'une année sur deux.

\* Participation au « Parcours du cœur », le dimanche 1er avril 2012.

## Parcours du cœur

« La 2ème édition du Parcours du cœur a eu lieu le dimanche 1er avril, sous un beau soleil. La Communauté Saône Vallée s'est mobilisée pour cette journée de prévention avec la Fédération Française de Cardiologie. Environ 300 personnes ont participé à cette promenade conviviale de 12 kms pour découvrir, en marchant, en courant ou à vélo les bords de Saône tout en prenant soin de leur cœur !

Chacun a pu découvrir ou redécouvrir les chemins de halage. La générosité de tous a permis de reverser 645 euros à la Fédération Française de Cardiologie. Le CCAS de PARCIEUX a offert le ravitaillement aux participants. Cette matinée s'est terminée à Massieux à l'Éco parc avec la participation du SAMU, la possibilité de s'initier aux gestes de premiers secours, l'essai de vélos électriques ». Rendez-vous est donné l'année prochaine.

## Défibrillateur

### L'arrêt cardiaque, la fibrillation

Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine : c'est la fibrillation.

Cette fibrillation peut être corrigée au moyen d'un DAE (défibrillateur automatique externe) qui analyse le rythme cardiaque de la victime, avant de lui administrer, si nécessaire, un choc électrique.

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

Ainsi, la législation française autorise-t-elle désormais toute personne, même non médecin, à utiliser un défibrillateur automatisé externe pour une victime d'un arrêt cardiaque, lui permettant de sauver une vie même avant l'arrivée des secours. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'acquérir cette année un

DAE. Il sera placé en accès libre mais à l'abri des intempéries dans le sas d'entrée du bâtiment de la mairie. Une signalétique sera apposée pour indiquer son emplacement.

Le DAE est un appareil simplifié diagnostiquant lui-même la fibrillation ventriculaire.

Il décide de délivrer le choc, avec pour seule sécurité des invites vocales à ne plus toucher la victime avant la délivrance automatique du choc. Le défibrillateur automatique externe peut être utilisé par tout le monde. Il comporte deux électrodes collantes (de type patch) à disposer sur la poitrine : une sous la clavicule à droite ; l'autre dans l'aisselle à gauche.

On n'a aucun réglage à effectuer, les seules actions à réaliser sont :

de l'allumer, de suivre les instructions émises par une voix naturelle délivrées par l'appareil c'est-à-dire de placer les électrodes selon le schéma indiqué, de ne pas toucher la victime pendant l'analyse du rythme cardiaque que celui-ci va effectuer. L'appareil délivrera de lui-même le choc si nécessaire. Le DAE ne doit être utilisé que sur une personne adulte (ou

enfant de plus de 8 ans et de plus de 25 kg) en arrêt cardio-circulatoire, c'est-à-dire qui est inconscient et qui ne respire pas.

En cas de doute, on peut installer le dispositif qui confirmera le diagnostic.

Une session de formation sera effectuée. Les personnes intéressées pourront s'inscrire (nombre limité). Consultez le panneau lumineux pour prendre connaissance de la date.

N'hésitez pas à passer en mairie vous renseigner.



# L'école

$$\begin{array}{r} 3 \\ \times 4 \\ \hline 12 \end{array}$$

## Le mot de la mairie

Nous sommes confrontés à une décision de fermeture d'une classe par l'Inspection d'Académie. Cette décision a été prise courant mars 2012. L'effectif présenté à cette date pour la rentrée 2012/2013 était de 85 élèves contre 88 à la rentrée 2011/2012.

L'Éducation Nationale justifie sa décision par la nécessité de respecter les contraintes de rigueur budgétaire imposée par le gouvernement dans le cadre de la crise économique actuelle et par le fait que l'effectif moyen à Parcieux serait inférieur à la moyenne du département de l'Ain.

La municipalité a construit et développé l'école. Elle assure l'entretien des bâtiments et elle subventionne son fonctionnement. Elle alloue en outre un budget de 46€ par enfant soit 4048€ pour les 88 enfants scolarisés en 2011/2012.

Par ailleurs les associations « Croq'Menu » et le « Sou des Ecoles » bénéficient d'une subvention et de la mise à leur disposition d'un personnel pour assurer la cantine scolaire.

Soucieuse de conserver un bon cadre pour l'éducation des enfants, la municipalité est intervenue auprès de l'Inspecteur de l'Académie et soutient les parents d'élèves dans leur demande de maintien de la 4<sup>ème</sup> classe, demande qui doit être réexaminée ce 2 juin. Le conseil municipal, dans sa séance du 23 avril 2012, a émis à l'unanimité le vœu de maintenir 4 classes et le maire a écrit dans ce sens au Directeur Académique.

La meilleure chance d'obtenir satisfaction est cependant d'avoir le maximum d'enfants inscrits pour la rentrée.

L'équipe municipale

## Le mot de l'équipe enseignante

**Samedi 23 juin :** la fête de l'école achèvera l'année scolaire pour le plus grand bonheur des enfants.

Ce sera le moment pour eux d'exercer leurs cordes vocales, entraînées toute l'année, et de vous interpréter des chants en langues étrangères : du russe à l'anglais (initié dans les classes de CE1 au CM2).

Par ailleurs, des sorties scolaires sont programmées pour toutes les classes. Les plus petits, de la Petite Section au CP, joueront les ornithologues au parc des oiseaux de Villars-les-Dombes. Les plus grands, quant à eux, s'initieront à l'art contemporain au travers des œuvres de l'artiste Robert Combas, exposées au Musée d'Art Contemporain de Lyon.

La fin de l'année scolaire est également l'occasion pour l'équipe d'envisager les projets scolaires à venir... dans l'espoir de pouvoir les conduire dans les meilleures conditions à la rentrée 2012.

Vos enfants méritent en effet une école où chacun ait la « place » de grandir et de s'épanouir sereinement.

L'équipe enseignante.

## Le mot des parents délégués

L'école des Marronniers est l'âme de notre village et financée en partie par la mairie, son avenir vous concerne TOUS.

Installée dans des bâtiments récents au cœur de Parcieux avec du matériel pédagogique élaboré, elle est aujourd'hui gérée par une équipe éducative soudée et dynamique et soutenue par le Sou des Ecoles qui finance des sorties, des abonnements...

Elle permet aussi de concentrer les services de garderie et de cantine dans ces mêmes lieux avec le soutien des associations « Les P'tits Gones » et « Croq'Menu », offrant ainsi aux parents une plage horaire pour leurs enfants de 7h30 jusqu'à 18h30, les jours d'école.

Cette proximité est importante pour nos enfants, elle permet aux tout petits de créer des liens avec les plus grands et de se retrouver au collège, ce qui est un vrai soutien à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Vous l'aurez compris, nous tenons à notre école et avons envie de préserver cet environnement favorable.

Cependant, elle est aujourd'hui menacée par la fermeture d'une classe. Malgré un nombre d'inscrits supérieur à l'effectif requis, elle passerait de 4 à seulement 3 classes.

Aussi, avons-nous décidé de nous battre afin de ne pas aborder la rentrée prochaine avec des classes surchargées, à triples niveaux.

Nous avons besoin de la mobilisation de

chacun, même sans enfant scolarisé, pour nous aider dans cette démarche. Chaque idée est la bienvenue, l'avenir de notre école est en jeu. En effet, si nous perdons une classe, nous aurons beaucoup de mal à la regagner un jour.

Merci de votre soutien.

Les parents délégués : Sophie DELSIGNORE, Séverine JAILLANT, Sindy KAMANOVA, Elizabeth LAUTIER, Aude PELLETAN



# Les Syndicats

## Présentation du Siep Dombes-Saône

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes Saône a son siège au lieu dit « Les Trois Fontaines » à Civrieux.

Il comprend 24 communes (AMBERIEUX EN DOMBES, ARS SUR FORMANS, CHALEINS, CIVRIEUX, LAPEYROUSE, MASSIEUX, MIONNAY, MISERIEUX, MONTHIEUX, PARCIEUX, RANCE, REYRIEUX, SAINT ANDRE DE CORCY, SAINT DIDIER DE FORMANS, SAINT JEAN DE THURIGNEUX, SAINT MARCEL EN DOMBES, SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS, SAINTE EUPHEMIE, SAINTE OLIVE, SAVIGNEUX, TOUSSIEUX, TRAMOYES, TREVoux, VILLENEUVE).

Il assure la production et la distribution de l'eau potable auprès de 16 345 abonnés représentant 40 809 habitants à partir des captages de Monthieux, la source « Les Trois Fontaines » à Civrieux, le puits « Les Abattoirs » à Trévoux, prochainement mis hors service et les captages de « Port Masson » à Massieux. Il possède 12 réservoirs dont 6 châteaux d'eau, une usine de déminéralisation par traitement biologique et l'eau est acheminée par 635 km de réseau.

L'exploitation du service est assurée par La Lyonnaise des Eaux en application d'un contrat d'affermage qui arrive à échéance le 31 mars 2013. Une consultation a été engagée pour désigner un nouveau fermier.

**Protéger les ressources en eau** en renforçant la protection des captages afin de prévenir la détérioration de leur qualité et de réduire les traitements nécessaires à la production d'eau potable est une priorité depuis la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006. Ainsi, le captage de Port Masson et la source de Civrieux sont inscrits comme captages prioritaires au titre,

respectivement, du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement. Des études sont en cours pour déterminer les actions à mener pour assurer à long terme la préservation de ces captages.

La principale ressource du syndicat est constituée par le captage de Port Masson à Massieux qui assure 43% de la production. Le caractère prioritaire et stratégique de ce captage justifie et motive la vigilance du syndicat vis à vis de l'installation d'activités commerciales, industrielles et de stations services dans les périmètres de protection de ce captage. De telles installations risqueraient de rendre l'eau impropre à la consommation humaine.

Conscient de la nécessité de protéger cette ressource et celle des Trois Fontaines à Civrieux, le syndicat a mis en place depuis 1998 un suivi agronomique dont les contraintes sont comprises et acceptées par les agriculteurs.

**Préserver la ressource** est un objectif majeur pour le syndicat qui a mis en œuvre des moyens nouveaux pour réduire les fuites : le fermier a installé des débitmètres de sectorisation équipés de téléreport pour déceler le plus rapidement possible des fuites.

**Distribuer une eau de qualité** constitue une exigence constante du syndicat : l'usine de déminéralisation à Port Masson et les postes de chloration sur les circuits de distribution assurent une eau de bonne qualité comme l'attestent le contrôle sanitaire de l'eau potable imposé par l'arrêté préfectoral du 26 mars

2004 et les auto-contrôles réalisés en 2010 par le fermier (pas moins de 658 analyses correspondant à la mesure de 1210 paramètres bactériologiques et 5400 paramètres physico-chimiques).

**Afin d'améliorer le service aux usagers**, chaque année le syndicat réalise des travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension de canalisations en fonction des demandes des communes, de la vétusté et de la fragilité des canalisations et des travaux de voiries du Conseil Général. Fin 2012, le syndicat achèvera la campagne de réhabilitation des branchements en plomb engagée en 2002.

Courant 2010, le syndicat a fini de gros travaux structurants :

\* alimentation de TramoYES via Mionnay à partir du château d'eau de Civrieux.

\* construction du château d'eau de Rancé de 2000m<sup>3</sup>, ce qui a permis d'améliorer la distribution au nord du syndicat et de renforcer le réseau pour alimenter Trévoux et de fournir de l'eau au Syndicat d'Eau de Jassans.

\* doublement de la capacité de traitement de l'usine de déminéralisation de Port Masson.

Le syndicat mène depuis 2004 des actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau en faveur de villages roumains en subventionnant l'association « Val Dombes Villages Roumains ».

Tél. de Lyonnaise des Eaux  
**pour la clientèle** : 0810-544-544  
**en cas d'urgence** : 0810-844-844  
Madame le Président du S.I.E.P.  
Marie-Jeanne BÉGUET

## Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable Dombes-Saône

Le vote du budget 2012 a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Ils'équilibrent à 2 162 721,00€ en fonctionnement et à 7 143 288,81€ en investissement.

D'importants travaux terminés en 2010/2011 ont permis de restructurer la desserte en eau du syndicat.

\* doublement de la canalisation de la station Port Masson à la station de refoulement de Chatanier.

\* doublement des filtres de l'usine de traitement de Port Masson.

\* augmentation de la production des puits de Port Masson par l'installation de drains rayonnants.

\* interconnexion avec le château d'eau de Trévoux depuis Rancé.

### Travaux en cours

\* travaux d'interconnexion par le haut de Rancé avec le Syndicat intercommunal d'eau de Jassans-Riottier pour l'alimentation de la ZAC de Fareins.

\* amélioration de la zone de captage de Monthieux.

\* réfection de la toiture des bureaux loués au fermier.

\* mise en valeur du château d'eau de Rancé par un éclairage économe en énergie.

\* poursuite de la réhabilitation des branchements (plomb supprimé) qui devra être terminée début 2013.

\* accélération du renouvellement des canalisations : sur 600KM de réseau nombreuses micro-fuites très difficilement détectables, à l'origine de la perte d'eau.

Baisse de la consommation d'eau - 2% en partie seulement compensée par l'augmentation de

nouveaux abonnés (entre 1.4% et 1.6%) alors que les charges du syndicat augmentent.

Une subvention représentant 0.01€ par M<sup>3</sup> vendu est versée à l'association « villages roumains » ;

Elle sert à financer les travaux d'adduction d'eau pour nos villages partenaires de Unguras et Battin.

20 760 € ont été versés en 2011. L'association suit les travaux.

La Lyonnaise des Eaux a fait un état des dégâts consécutifs au gel :

augmentation de 30% du nombre de casses annuelles, beaucoup de dégâts étaient situés après le compteur au niveau de l'entrée dans les maisons faute d'un bon isolement. Le centre d'appel a été ouvert pendant 2 weeks-ends complets et le nombre d'agents d'astreinte augmenté. Aucune casse n'a duré plus de 2 jours.

# S.I.A.H Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

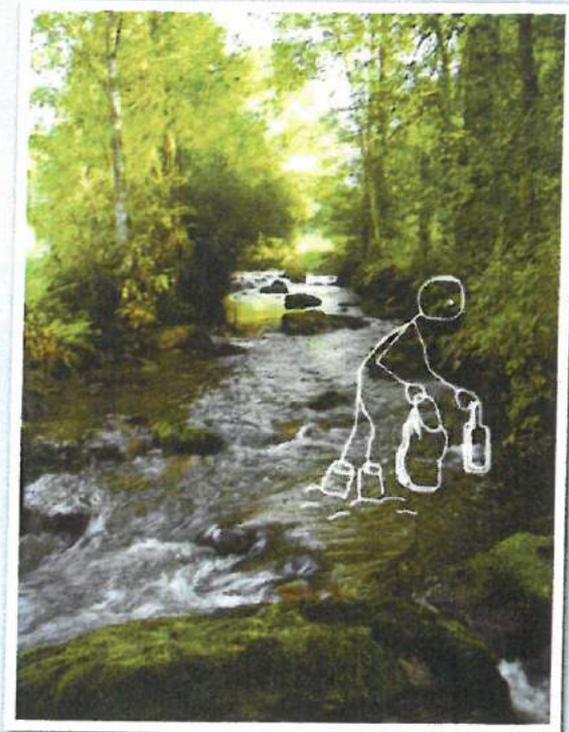
L'assemblée générale a eu lieu le 15 février 2012. Le comité syndical a adopté le compte administratif 2011, le compte de gestion 2011 et l'affectation du résultat 2011 de 27 937,02 € à reporter sur le BP 2012. Le comité a ensuite adopté le budget 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 304 579,64 € et en recettes et dépenses d'investissement à 1 135 698,28 €.

Le montant disponible pour des travaux est de 985 000 € dont 600 000 € d'emprunt.

La participation de la commune de Parcieux est de 5 076,73 €.

Après les enquêtes publiques en cours, les travaux 2012 portent sur :

- \* création d'excrétoires à Ars et Frans.
- \* création de bassins de rétention à Ars, Frans, Jassans et Massieux
- \* création de merlons à Misérieux et Ste Euphémie.
- \* protection des berges à Ars, Frans, Genay, Massieux, Jassans, Rancé, Ste Euphémie, St Jean de Thurigneux et Toussieux.
- \* nettoyage des cours d'eau à Ars, St Jean de Thurigneux et Trévoux.
- \* curage du cours d'eau à Massieux.



## S.I.E.A Syndicat d'énergie et de l'e-communication de l'Ain

Assemblée générale du 24/03/2012  
Accueil à Péronnas

Rapport moral pour l'année 2011

### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 523 899 €

Recettes : 11 456 924 €

Résultat : 6 933 025 €

### SECTION INVESTISSEMENT

(opération équipement) :

Dépenses : 27 637 000 €

Recettes : 28 285 134 €

Résultat : 648 133 €

### SECTION INVESTISSEMENT

(opération sous mandat) :

Dépenses : 6 953 145 €

Recettes : 9 347 324 €

Résultat : 2 394 178 €

Résultat global : 9 975 337 €

Montant des règlements effectués 72 M€ soit  
6M€ /mois

Les recettes viennent des communes, des  
emprunts, et des collectivités.

Les dépenses sont essentiellement des travaux  
et des subventions versées.

Montant des emprunts : 2011 53M€

Gaz : 396 communes ont transféré la  
compétence

Service énergie : suivi annuel de 409  
communes, 141 conventions signées.

Système d'Information Géographique : 419  
communes

Eclairage public : 340 communes ont transféré  
la compétence.

Fibre optique : 90% du territoire fin 2014 le  
reste, (dont Parcieux) 2015, 2016 ?

104 communes ouvertes → 60.000 foyers  
desservis

Budget pour l'année 2012

### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 26 787 398 €

Recettes : 26 787 398 €

### SECTION INVESTISSEMENT

1 - (opération équipement) :

Dépenses : 45 616 951 €

Recettes : 45 616 951 €

2 (opération sous mandat) :

Dépenses : 19 374 147 €

Recettes : 19 347 147 €

TOTAL INVESTISSEMENT

Dépenses : 64 991 099 €

Recettes : 64 991 099 €

## S.I.E.L Syndicat Intercommunal pour les Équipements Sportifs du Lycée du Val de Saône

Le budget 2012 approuvé à l'unanimité  
s'équilibre à 76 410.25 € en fonctionnement et  
32 704.67 € en investissement.

Le premier prêt réalisé pour la construction  
du gymnase étant soldé, cela entraîne une  
diminution de la section investissement et de ce  
fait une réduction de la part des communes.

Pour l'année 2012 la participation de Parcieux  
sera de 587 €.

Le lycée de Trévoux accueille 1050 élèves dont  
23 de notre commune.

# Infos sociales

Parole de personnes accueillies aux Lucioles :

" Ici c'est ma journée de détente "  
" On est bien accueilli "  
" C'est convivial, il y a un bon état d'esprit "  
" On n'est pas seul, on retrouve des connaissances "

## Accueil de jour " Aux Lucioles "

L'accueil de jour Aux Lucioles, depuis cinq années de fonctionnement, est aujourd'hui bien identifié comme une structure de proximité permettant de soutenir et de prolonger le maintien à domicile de nos aînés. La qualité de la prise en charge des personnes âgées présentant des troubles de la mémoire est reconnue jusqu'au niveau régional.

Aux Lucioles, une atmosphère conviviale côtoie une prise en charge professionnelle. Les personnes accueillies bénéficient d'un cadre agréable : des locaux chaleureux, une terrasse ombragée et un grand jardin sensoriel et thérapeutique. L'accompagnement des professionnelles et cet environnement favorisent le bien-être et les liens sociaux dans une ambiance sympathique. C'est grâce à ce climat de confiance qu'une stimulation adaptée

aux besoins de chacun peut être proposée.

Au cours de l'année 2011 nous avons accueilli 54 personnes âgées de plus de 60 ans. Leurs proches ont pu ainsi bénéficier d'une ou plusieurs journées de répit par semaine. Les personnes accueillies apprécient leur journée qui s'inscrit progressivement dans leur rythme de vie.



Ouverture :  
Du mardi au vendredi  
De 9h à 16h30  
12 places par jour

Sabine CLAPISSON Directrice  
est à votre disposition  
pour répondre à vos questions  
du mardi au vendredi.  
Les visites à domicile sont possibles.  
Téléphone : 04 74 00 85 01  
Courriel : [auxlucioles@orange.fr](mailto:auxlucioles@orange.fr)

Ce service ouvre droit à  
des avantages fiscaux

## VAL DE SAONE DOMBES SERVICES Aide et Soins à Domicile

Notre Association (anciennement Soins et Santé) intervient sur le secteur depuis 1983. Plus de 25 ans que nous sommes à vos côtés pour proposer des services adaptés à vos besoins.

### Que ce soit :

- \* Pour des tâches ménagères (ménage, repassage...).
- \* Pour de l'aide à la personne (préparation des repas, courses, aide à la toilette, garde de nuit...).
- \* Pour des soins d'hygiène.

### « VOTRE BIEN-ETRE EST NOTRE PRIORITE »

### Pour réaliser cette mission, notre Association gère et anime :

\* Un service prestataire (aides à domicile, auxiliaires de vie).

Ce service est conventionné avec le Conseil Général dans le cadre de l'aide sociale, de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) de la PCH (Prestation Compensatoire du Handicap) ainsi qu'avec les différentes caisses de retraite et sociétés d'assistance pour l'ensemble des prestations.

\* Un service mandataire (emplois familiaux

et garde de nuit).

\* Services ouvrant droit à des avantages fiscaux (50% de réduction ou de crédit d'impôts) selon loi de finances et décrets en vigueur. CESU acceptés.

\* Un SSIAD au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de 50 places sur les cantons de Reyrieux et Trévoux (soins d'hygiène assurés par des Aides soignantes sous la responsabilité d'infirmières coordonnatrices).

En 2011 nous sommes intervenus auprès de plus de 530 usagers du secteur.

En collaboration avec d'autres partenaires nous avons créé l'accueil de jour « Aux Lucioles ».

Sous la conduite du Conseil Général de l'Ain nous réalisons actuellement une étude pour un projet d'accueil de jour au service des personnes en situation de handicap.

Pour être toujours au plus près des usagers, nous vous informons que nous vous accueillons dorénavant dans de nouveaux locaux :

225 rue Louis Antoine DURIAT  
01600 REYRIEUX (à côté de la Mairie)



### Nos bureaux vous accueillent :

du Lundi au Vendredi de 8h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30  
225 rue Antoine Duriat  
BP 19  
01600 REYRIEUX  
Tel : 04 74 00 35 17  
Télécopie : 04 74 00 10 81  
[contact@valdesaonedombes.com](mailto:contact@valdesaonedombes.com)

Des permanences de secteur sont également à votre disposition :  
Tous les Jedis

Maison des Associations  
64 rue des Ecoles 69730 GENAY

Maison des Cèdres 12 rue du Bois  
01600 TREVOUX

Mairie  
01480 JASSANS RIOTTIER

Les 2ème et 4ème Vendredis  
Espace 4 saisons  
290 allée des sports  
01390 SAINT ANDRE DE CORCY



Parce que tout le monde peut avoir besoin d'un coup de main....

**L'association ADMR du secteur de VAL DE SAONE intervient sur votre commune.**

Association du service à domicile, nous allions la force du bénévolat et l'efficacité d'un professionnalisme reconnu.

#### **LE PROJET DE L'ASSOCIATION EST SIMPLE :**

Aider toute personne sans discrimination, en respectant son autonomie, dans une action de proximité.

Animée par une équipe de bénévoles, ce sont 38 salariées qui sont employées et ce sont plus de 33 679 unités d'oeuvres réalisées auprès des familles, personnes âgées ou handicapées des communes desservies par l'association.

#### **DES SERVICES QUI CHANGENT LA VIE !**

\* L'aide à la Vie Quotidienne : c'est le cœur de l'activité de l'ADMR, de la simple prise en charge des travaux ménagers et quotidiens à une aide plus importante pour préserver l'autonomie. Les professionnelles, Aides à Domicile et Auxiliaires de Vie, sauront réaliser les actes essentiels de la vie, apporteront un accompagnement adapté aux besoins identifiés en concertation avec les professionnels médico-sociaux.

\* L'action socio-éducative : les familles ont parfois besoin au cours des différents événements de leur existence d'un soutien à la prise en charge du quotidien.

Les professionnelles de l'ADMR et en particulier les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale assurent par leur travail une action préventive et réparatrice.

La télé-assistance : un médaillon ou un bracelet permet à toute personne équipée de rentrer en contact avec la centrale



# ADMR

## L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE

d'écoute « FILIEN » qui peut prévenir famille ou service d'urgence. A ce jour 128 mois de location auprès de 15 personnes.

\* Le service « mandataire »: pour les particuliers employeurs. La famille est légalement employeur mais elle donne mandat à l'ADMR pour la gestion administrative de sa ou ses employées de maison.

Pour tous ces services possibilité de :

Prise en charge d'une partie du coût par certaines caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales ou de retraites, par le Conseil Général dans le cadre de l'Allocation Prestation Autonomie.

Pour poursuivre sa mission sociale, l'association ADMR a besoin de renforcer son équipe de bénévoles afin d'être présente dans toutes les communes où elle propose ses services.

#### **NOUVEAUTES**

Vous pouvez consulter notre site internet  
[www.reyrieux.fede01.admr.org](http://www.reyrieux.fede01.admr.org)

#### **PERMANENCE ADMR**

Espace Talençonnais – Route de Veissieux le Haut  
01600 REYRIEUX  
Tél : 04 74 00 28 95

## Croix-rouge française

Elle organise sa quête nationale la semaine du 2 au 9 juin 2012.

Merci de réserver le meilleur accueil aux personnes qui feront la quête à la sortie des églises et des grandes surfaces.

# CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence



Par INTERNET :  
[www.ain.caf.fr](http://www.ain.caf.fr)

ATTENTION...

Par TELEPHONE :  
**0 810 25 01 10**

(prix appel local depuis un poste fixe)  
nouveau numéro de téléphone

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur votre dossier.

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

- 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
  - Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
  - Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).

- du lundi au vendredi de 9 h à 16 h
  - Pour contacter un technicien conseil assurant le traitement des dossiers, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

*N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.*



L'aide à domicile pour tous



Débordé par le quotidien, de retour d'hospitalisation, seul, fatigué... ?  
Vous avez besoin d'aide, de soutien ou de compagnie ?

L'ADAPA met à votre disposition des services adaptés

- Agrément Services aux Personnes
- Conventions Conseil Général et Caisses de Retraites
- CESU
- Chèque Domicile Liberté
- Déductions fiscales possibles

**Aide à la personne**  
(toilette simple, lever et/ou coucher, habillage, repas...)

**Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne**  
(entretien du linge et du cadre de vie)

**Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle**



Nous pouvons également vous proposer d'autres services...

Contactez la responsable de votre secteur, elle se déplace à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins, répondre aux questions qui vous préoccupent, vous informer de vos droits et envisager les financements possibles...

M<sup>me</sup> Marie-Mathilde GORUP  
Maison des Cèdres - Rue des Bois - 01600 TREVOUX  
☎ 04 74 00 04 70 / Fax : 04 74 08 39 27  
([mm.gorup@adapa01.com](mailto:mm.gorup@adapa01.com))

Permanences :

- le lundi de 9h à 11h



## Un Service Social de Proximité

Le CLIC Dombes-Saône est un lieu d'information pour les plus de 60 ans et leur entourage sur tous les aspects de la vie quotidienne.

C'est aussi un lieu de concertation pour les professionnels, les élus et les bénévoles.

La Coordinatrice Lydia TOSELLO vous apportera les informations et conseils :

**A la permanence de Villars-les-Dombes**

Tous les lundis de 9 h à 12 h

Entrée rue Berger

**A la permanence de Chalamont**

Tous les mercredis de 9 h à 12 h

Centre social

**A la permanence de Trévoux**

Tous les jeudis de 9 h à 12 h

Point accueil solidarité 174 bd de l'industrie

Visite à domicile

si vous ne pouvez pas vous déplacer

AIDE POUR REMPLIR  
UN DOSSIER

RETRAITE

AIDE POUR FAIRE  
UNE DEMANDE  
ADMINISTRATIVE

SANTÉ

IMPÔTS

AIDE  
FINANCIÈRES

AIDES  
TECHNIQUES

LOGEMENT



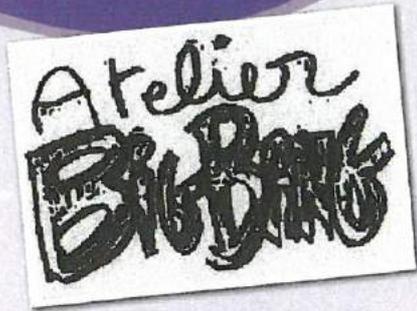
# CLIC

Dombes - Saône

Centre Local d'Information et  
de Coordination Gériatrique

# Associations

## Atelier Big Bang



L'Association Atelier Big Bang  
184 route de Genay (ancienne cure)  
01600 Parcieux

propose des cours de dessins et peinture pour adultes animés par Peter Petersen

-lundi de 20h à 22h00  
-jeudi de 20h à 22h00  
-vendredi de 13h45 à 15h45

Une exposition aura lieu le **dimanche 17 juin 2012**.

Comme chaque année, nous vous attendons nombreux dans les locaux de la cure de 10h à 18h.

Pour tout renseignement contactez-nous au  
06 73 06 30 39 ou 06 87 28 60 32

## Hippocrene en Dombes



Cette année, Hippocrène-en-Dombes apporte son soutien à la Joujouthèque par sa présence et son intervention dans des rencontres mensuelles (premier vendredi de chaque mois) ainsi que par sa participation aux portes ouvertes chaque année.

Par ailleurs, nous sommes en négociation avec le centre aéré estival pour l'année 2012. Entre-temps, nous continuons nos périples de conteurs un peu partout en France, Europe, Afrique et au Maghreb.

Sam Yada CANNAROZZI

## Université tous âges

Le thème de l'année 2011-2012 est « **Naissance, diffusion et triomphe du christianisme (1er -4ème siècle après J.C.)** » présenté par Monsieur Laurent Demarny, professeur d'histoire.

Comment une secte très minoritaire a-t-elle réussi à diffuser et imposer son message à l'ensemble de l'empire romain ? Lorsqu'en l'an 30 Jésus est crucifié aux portes de Jérusalem, rien ne laisse penser que 400 ans plus tard le christianisme, jusque là persécuté, deviendrait la religion d'état de l'empire romain. Qui était Jésus et dans quel contexte politico-religieux a-t-il vécu ? Comment et pourquoi le christianisme a-t-il triomphé ? Quelles relations l'empire romain a-t-il entretenues avec la nouvelle religion ? Qui étaient les premiers chrétiens et comment étaient-ils organisés ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles ce cycle de conférences essaye d'apporter des réponses.

Pour l'année 2012-2013 le thème, fixé par l'UTA, sera « **L'histoire de l'Europe du début du 20ème siècle à 1945** ». Les conférences auront lieu à la salle des fêtes de Parcieux de 14 heures 30 à 16 h 30, un mercredi par mois.

Les inscriptions auront lieu le **mercredi 26 septembre 2012 de 14 à 16 heures à la salle des fêtes de Parcieux**. L'inscription permet d'accéder à toutes les conférences de l'UTA qui se déroulent dans une centaine d'implantations. Pour tous renseignements vous pouvez contacter les collaborateurs bénévoles de l'UTA à Parcieux : Marie-Camille Tronel 04 78 98 09 84, Jean-Guy Lathuillière 04 78 98 07 45.

## Galaxie Dance

Cette année l'association Galaxie Dance compte 79 adhérents. Nous avons la joie d'accueillir deux garçons. Nous espérons que cela donnera envie à d'autres de venir danser l'année prochaine.

Après une année pleine d'émotions, les danseuses et danseurs seront heureux de vous accueillir lors du gala qui aura lieu le **samedi 16 juin** au Lycée Agricole de Cibeins.

Si vous avez besoin de nous joindre :  
[galaxiedance@gmail.com](mailto:galaxiedance@gmail.com)

Bonne fin d'année à tous et rendez-vous le 16 Juin.

## Taïchindo



Sa pratique est à la fois :

Un ART DE DEFENSE non violent, basé sur la prise de conscience de l'énergie vitale.

Un ART DU MOUVEMENT basé sur la fluidité, l'harmonie des gestes et la recherche du rythme juste.

La recherche d'un ART DE VIVRE à travers un travail en profondeur sur soi-même.

Les cours ont lieu tous les mardis de 20 h à 22 h, à la salle des fêtes de PARCIEUX.

Contact : Michel LOZANO - Tél. 06 76 53 38 21

## Gym Volontaire



La G.V. connaît toujours un vif succès. Avec plus de 40 adhérentes et adhérents, la saison 2011-2012 s'annonce sous de bons auspices et nous permet de continuer les 2 séances de 1h1/2 chacune.

\* Le lundi avec Agnès

\* Le jeudi avec Véronique

Vous pouvez venir faire un essai pour chacun des cours. N'hésitez pas, nous vous accueillerons avec plaisir. Munissez-vous d'une serviette éponge et d'une bouteille d'eau et bien sûr, chaussez vos baskets. Venez nous rejoindre pour vous maintenir en pleine forme et vous retrouver dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Anne-Marie TALLON : 04 78 98 30 89

Catherine MARCEL : 04 78 98 34 86

Géraldine MATEO : 04 37 92 90 53



## Foot-ball Club de bords de Saône Club Labellisé FFF

Alors que la saison 2011/ 2012 touche à sa fin le FC Bords de Saône porte fièrement sa devise : « Deux Couleurs, Une Passion » avec son écusson mettant en avant les municipalités de Parcieux et Massieux ainsi que le département de l'Ain, le FC Bords de Saône étant rattaché historiquement au District du Rhône.

Le FC Bords de Saône prépare dans la sérénité 2020 et affiche sa feuille de route à laquelle tous ceux et toutes celles qui ont choisi de porter et de défendre les couleurs Jaune et Vert doivent adhérer.

Les travaux entrepris sur les deux sites témoignent d'un véritable projet à long terme, en parfaite symbiose avec les municipalités pour doter le Club d'infrastructures permettant d'accueillir et de rassembler bien au-delà du football.

Le Club qui avait franchi le 1er Mars 2010 la barrière des 400 licenciés a atteint le nombre record de 465 licenciés en 2010/2011. Il devrait cette saison revenir à un chiffre de 404 licenciés, touché par l'érosion générale que subit le football sur le nombre de ses pratiquants notamment vers les catégories U17 et U19.

Cette saison 21 équipes portent les Couleurs Jaune et Vert du FC Bords de Saône dont 13 pour la seule école de Foot.

**La Section Sportive**, convention entre le FCBS, le collège de la Sidoine et le district du Rhône de Football accueille les enfants de la 6ème à la 3ème. Avec son programme très structuré, elle permet aux élèves d'avoir une approche du football plus pédagogique et de découvrir d'autres aspects du sport au travers d'actions éducatives.

Le 23 octobre 2011, les élèves de la section sportive ont lu devant tous leurs camarades de l'école de Foot et leurs familles, les U15, les Vétérans et les Arbitres du Club un texte qu'ils avaient préparé avec leurs éducateurs sur la place de l'arbitre dans le sport.

**Les équipes de Foot à 11**, sous la responsabilité d'Ulrich Dubourguais, évoluent en Promotion d'Excellence de District pour les U19 ET U17 et la catégorie des U15 compte deux équipes évoluant en 1ère et 3ème Division de District.

**L'École de Foot**, sous la responsabilité de Julien Longin, accueille 150 licencié(e)s des U7 aux U13. Elle travaille cette saison au renouvellement pour trois ans de son Label qualité FFF attribué au FC Bords de Saône par les instances du Football depuis 2006. Elle a eu la joie la saison dernière de voir les U13 Label de Ferdinand Ferrari et Denis Courjol atteindre la finale départementale de la coupe nationale Henri Guérin.

**Les Seniors 1** : l'équipe fanion a connu un certain nombre de départ en fin de saison ce qui a permis à Laurent Morestin de lancer de nouveaux joueurs dans le bain depuis la reprise des compétitions au mois de septembre. Après avoir fini pour la seconde fois en deux ans à la troisième place de sa poule de championnat, le Club fait sa mutation entre deux générations de joueurs. Celle-ci a par moment été difficile et la seconde partie de championnat laisse planer beaucoup d'incertitudes. La force d'un groupe est dans sa complicité et sa solidarité, se plaît à répéter le Président Rasper qui entraîne avec lui une équipe dirigeante qui croit aux valeurs du collectif.

**Les Seniors 2**, relégués en fin de saison dernière en raison d'une première partie de championnat gâchée par les nombreuses blessures, avaient un challenge très simple autour de quelques garçons expérimentés comme leur capitaine Momo Khantar ou Patrice Ouerdi et de leur éducateur Jean-Philippe Clouzet, rejoint par Driss Oubasshaine pour l'encadrement : remonter en Excellence de District. La marche était peut-être un peu haute mais ils ont lutté avec les meilleurs jusqu'à la ligne droite finale.

Quant aux **Seniors 3** toujours confiés à Benjamin Larivière, seule équipe avec les Seniors 4 de Laurent Scheiwe à avoir connu l'année dernière les joies d'une montée, ils sont bien placés pour tenir leur objectif qui était de se maintenir en 1ère Division de District.

**Les Vétérans** : Autour de Jean-Pierre Garino, les anciens joueurs du Club issus de plusieurs générations se retrouvent deux fois par semaine pour le plaisir de prolonger leur vie sportive dans un esprit de détente. Ils accueillent aussi chaque saison de nouveaux joueurs qui s'investissent dans la vie du Club.





**Les Arbitres du Club** sont réunis avec les joueurs autour de Sébastien Galli, responsable de la commission arbitrage. Ils représentent une image symbole de la place que le FCBS accorde à ceux qui portent aussi ses couleurs, le sifflet à la main.

Les stages de vacances scolaires ont connu également un nouvel essor. Confiés à Thibault Penin et Denis Courjol, ils accueillent les enfants de 5 à 14 ans à chaque période de vacances scolaires que ce soit en hiver en salle ou aux beaux jours sur les infrastructures de Parcieux mais aussi maintenant pour des séjours aux Contamines dans les Alpes.

Les Galéjades se sont imposées comme fête incontournable du football inter-entreprises mais aussi fête familiale pour le plaisir des petits et des grands. Jean-Pierre Mallozzi bichonne son bébé avec une fidèle équipe pour le plus grand plaisir de tous les participants et visiteurs. Mais il faut surtout remercier ces chefs d'entreprises qui soutiennent les associations en comprenant leur rôle social et éducatif essentiel. Alors rendez-vous le 9 Juin 2012 pour la cinquième édition.

Dans un esprit associatif et familial un effort dans la participation à la vie du Club est demandé aux parents aussi bien pour les déplacements que pour les animations. C'est avec vous et vos enfants que continuera à s'écrire l'histoire en Jaune et Vert du FC Bords de Saône, grâce également à la passion et l'engagement de ses dirigeantes et dirigeants, gardiens des vertus de qualité et convivialité de notre Club.



## Quelques renseignements à connaître sur le FCBS :

Club Labellisé F.F.F. agréé Jeunesse et Sports

Site du Club : [bordsdesaone.canalblog.com](http://bordsdesaone.canalblog.com)

Courriel : [bords-de-saone@trafoot.org](mailto:bords-de-saone@trafoot.org)

Adresse du siège : 200 rue du Comte de Chateaubriand 01600 Parcieux

Téléphone du siège : 04 78 98 32 22 - Fax : 04 78 98 32 22

Président : Guy Rasper : 06 09 58 03 81

Responsable administratif : Jean-Paul Jourdan : 06 98 31 19 36

Directeur sportif Seniors : Jacky Combe: 06 80 24 05 96

Responsable Section Sportive : Léopold Garcia et Elvis Bulinge: 06 12 30 51 84

Responsable Foot Jeunes : Ulrich Dubourguais : 06 12 30 51 68

Responsable Stages Vacances scolaires : Thibault Penin : 06 86 33 25 03



# Le Club aquatique Canoë-Kayak



Du nouveau au sein du Club aquatique de Parcieux Saône Vallée 01.

1 - Changement de local, celui-ci se situe au port Bernalin à proximité du restaurant (O2 Saône), chemin de halage en bordure de la Saône dans la commune de Parcieux.

Ce bâtiment abrite les bateaux (canoës et canots de sauvetage ainsi que des bateaux d'aviron).

2 - Le bureau du CAP a créé une section d'aviron. Une demande d'adhésion auprès de la fédération française d'aviron est en cours (licences, assurances et autres actions).

3 - Les adhérents pourront venir pagayer ou ramer pendant toute l'année sur la Saône et autres endroits de rivières vives, découvrir les joies de l'eau, le calme, la nature, se divertir sportivement et respirer un peu d'air pur.

Sur décision, le bureau du CAP a nommé le local actuel "LE CANOTIER". Son logo est représenté ci-dessous.



Les horaires du CAP sont les suivants:

Le samedi de 14 h à 17 h

Le dimanche de 9 h à 11 h

Le bureau ainsi que les adhérents du Club Aquatique de Parcieux Saône Vallée remercient Monsieur le Maire et le conseil municipal de l'obtention d'un local situé au Port Bernalin sur la commune, équipé d'un module avec sanitaire.

Le bureau du CAP témoigne toute sa gratitude auprès de la Mairie.

Pour tous renseignements au Club Aquatique de PARCIEUX Saône Vallée

Le Président : M. DEGENETAIS Jean-Marie – Tél = 04 26 17 61 49

Mail : [degenetais.jean-marie@neuf.fr](mailto:degenetais.jean-marie@neuf.fr)

Le secrétaire: M. NOEL Serge – Tél= 06 84 25 01 49

Mail : [noel.serge@orange.fr](mailto:noel.serge@orange.fr)



Photographies de canoë kayak.



# Judo Club

Très bonne saison 2011/2012 pour le Judo Club de Parcieux.

Avec de très bons résultats lors des championnats du Rhône 2012 dans toutes les catégories d'âges :

\* Badoil Léone championne du Rhône cadettes et sélectionnée aux France Ufolep en juin 2012 à Caen.

Il faut rappeler que c'est la 3ème saison qu'elle fait le podium du Rhône et qu'elle monte sur le podium de France Ufolep.

\* Dumord Anthony et Heller Thomas se placent 3ème aux championnats du Rhône. Anthony a été champion de France Ufolep en 2010.

\* Meyrel Louis Vice-champion du Rhône en poussin.

\* Ligerot Jules 4ème en poussin.

\* Perroncel Ugo 3ème en benjamin.

\* Delbecq Lucile 4ème en benjamine.

\* Fourneret Erik 4ème en J. Sénior, va bientôt terminer sa ceinture noire.

Bravo à ces judokas !



Le club a la joie de vous annoncer que notre 1ère ceinture noire du club, Delphine Vittore Mut membre du bureau du club, a donné naissance à des jumeaux Anthéa et Gwendal le 20 février dernier. Sincères félicitations à Delphine et Olivier, tous deux judokas. Espérons voir très prochainement la relève avec ces 2 futurs sportifs.

Le 31 mars dernier, le club a participé au tournoi de Beaujeu où les plus petits, en catégorie Mini poussins, se sont distingués en ramenant médailles et coupes.

Toujours une très bonne participation au cours d'AOAM/Taïso, le mercredi soir. Cette discipline, en pleine progression, basée sur

l'assouplissement et le renfort des articulations et des muscles, est recommandée par le corps médical. Elle implique un travail non violent en pratiquant des mouvements très spécifiques étudiés et reconnus par les Japonais.

Comme vous pouvez le voir, le Judo Club est très dynamique et si vous souhaitez des renseignements ou faire un essai venez nous voir au dojo « E. Rendu » (sous la mairie, à côté de l'agence postale de Parcieux), les lundis et jeudis de 17h30 à 21h et les mercredis à partir de 19h.

A très bientôt...

Le bureau

## Joujouthèque

Nous invitons les nouveaux Parcevins à venir découvrir la Joujouthèque qui fêtera cette année son 14ème anniversaire. C'est comme une bibliothèque où on emprunte des jeux à la place des livres. On y vient accompagné de ses enfants. Un coin jeu vous y attend.

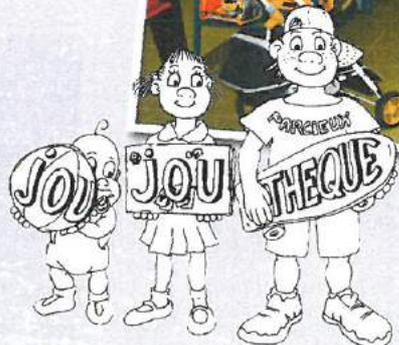
Plus en détail, la Joujouthèque c'est :

- 12 bénévoles qui vous accueillent avec le sourire et vous conseillent
- 1000 jeux disponibles, de 6 mois à 99 ans
- 3 créneaux d'ouverture : mardi (16 h 30 - 18 h), mercredi (15 h 30 - 18 h), samedi (10h - midi)
- un accueil réservé aux nounous et à leurs enfants
- une soirée jeux le 1er vendredi de chaque mois, ouverte à tous les ados et adultes qui aiment jouer, même non adhérents
- plus de 60 familles et collectivités (écoles, crèche, centre de loisirs, nounous ...)
- un espace agréable de jeux et rencontres pour les enfants et leurs parents.

Chaque année également : une journée porte ouverte en septembre, et la traditionnelle bourse aux jouets mi-novembre.

Nouveau cette année : une chasse aux œufs dans le village pour tous les enfants, en collaboration avec le Sou des écoles, le 22 avril.

Renseignez-vous au 04 78 98 06 77 et venez vite nous voir !



# Croq' menu

Nos effectifs pour les repas de la cantine restent constants avec une moyenne de 50 repas par jour. Les repas pour le centre de loisirs du mercredi sont en légère hausse avec une moyenne aux alentours de 25 repas.

Comme nos adhérents ont pu le constater, le prix des repas est passé à 4,20€ depuis janvier. Malgré une gestion rigoureuse, nous n'avons pas eu d'autres choix, car l'important pour nous était la continuité des repas de qualité servis par un personnel qualifié.

L'équipe se compose ainsi :

Anne Richard, Charlotte Mourlat, Ulrich Dubourgais.

Nous remercions une nouvelle fois la mairie pour son soutien matériel et financier.

Composition du bureau :

Président : Jean-Luc Tisserand

Trésorier : Vincent Lautier

Secrétaire : Sébastien Duchamp

Rappel :

\* Pour toute modification de présence de vos enfants, contactez le 06 32 28 82 23 (messagerie uniquement)

\* Adhésion familiale : 20 € (inscriptions possibles en cours d'année) - Prix du repas : 4,20 €

\* pour tout renseignement complémentaire : TISSERAND Jean-Luc : 09 53 56 32 14 ou [jl.tisserand@free.fr](mailto:jl.tisserand@free.fr)

Bonne fin d'année scolaire à tous.

L'équipe de Croq'Menu

## Centre de Loisirs de Parcieux "Les P'tits Gones"

Le centre de loisirs de Parcieux vous fait découvrir des activités manuelles, artistiques et sportives autour d'un thème fil conducteur. C'est aussi un programme de sorties, pour les enfants âgés de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires et 4 à 12 ans les mercredis, résidant à Parcieux ou dans ses environs.

Tout cela rythmé par une équipe d'encadrement (Mourlat Charlotte, Noël Chantal et Dubourgais Ulrich) enthousiaste, dynamique, à la joie de vivre et qui rend les enfants heureux d'être au centre.

Été : Du Lundi 09 Juillet au Vendredi 03 Août 2012, thème sur la nature

Ouvert tous les mercredis en période scolaire

**HORAIRE DE FONCTIONNEMENT :**

Le centre est ouvert de 8h30 à 18h.

**LIEU D'ACCUEIL :** Salle des fêtes et école de Parcieux

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :**

Tous les matins et soirs (7h30-8h30 et 16h30-18h30), à l'école de Parcieux, pendant le temps périscolaire, allée des Marronniers.

**Prendre contact avec :**

Ulrich DUBOURGUAIS 06/12/30/51/68

Venez vite et nombreux nous rejoindre !!!!!!!!!



## Le Sou des Écoles

Le Sou des Ecoles de Parcieux, association loi 1901, a déjà réalisé plusieurs manifestations, à savoir : la foire aux skis les 19 et 20 novembre, le défilé aux lampions du 8 décembre avec son vin chaud et le carnaval le 3 mars. La fête de l'école est prévue samedi 23 juin et débutera par un spectacle organisé par les institutrices, suivi de la traditionnelle kermesse.

Ces manifestations, ainsi que différentes propositions faites aux familles des écoles comme les ventes de chocolat ou de sapins, ont permis de récolter de l'argent qui a notamment servi à financer le spectacle et le goûter de Noël, des abonnements, les sorties de fin d'année et vont également aider à constituer un fonds pour la classe découverte qui aura lieu dans 2 ans.

Toutefois, nous alertons depuis plusieurs années sur le fait que nous ne pouvons porter à bout de bras ces manifestations à nous seules (malgré l'aide de quelques parents que nous remercions) et cette année encore ne fait pas exception à la règle. En effet, certaines d'entre nous sont dans l'association depuis quelques années et commencent à « s'essouffler ».

Aussi, afin que l'association continue à exister, est-il important que d'autres parents prennent le relais.

Merci d'avance pour nos enfants

L'équipe du Sou



## La classe en 2 !

Cette année, la fête des conscrits se déroulera le

**SAMEDI 12 MAI 2012 à 17 heures.**

La classe en 2 sera encadrée par les classes 1 et 3 et rejointe par les conscrits de la 7 qui fêteront leur demi-décade.

A l'issue du traditionnel tour du village en musique, un vin d'honneur sera servi dans la cour de la mairie avec animation.

Venez nombreux applaudir le défilé



**PARCIEUX  
2012**



## MJC



**Samedi 12 mai 2012**

4<sup>ème</sup> édition du « MOF » ou MICRO ONDES FESTIVAL de Musiques Actuelles

A partir de 17h - Parc du Brêt - Reyrieux

Organisé par 13 jeunes de 13 à 17 ans accompagnés par les animateurs de la MJC, le Micro Ondes Festival 2012 s'annonce riche en styles musicaux : cinq groupes sont à l'affiche pour régaler les oreilles de Funk, Dubstep, Hip-

hop, Jazz, Rock... Autour de la scène, un « village » de stands variés proposera des animations, des informations et de quoi se restaurer.

PROGRAMME : FALLASTER, ABSOLUT BACCHUS, BABY BRO, NOVEMBRES, FREAKY HOPES

TARIFS. Préventes : 7€ / sur place 10€

INFOS : [microondesfestival@mjc-reyrieux.fr](mailto:microondesfestival@mjc-reyrieux.fr)

**Vendredi 25 mai 2012**

L'ASSEMBLEE DES FEMMES dans le cadre des Sorties Culturelles familiales proposées par la MJC ; Centre culturel Charlie Chaplin à Vaulx en Velin. Tarifs : 11€ / Réduit 8€.

**Vendredi 1er juin 2012 - 20h30**

LES 30 ANS de la MJC s'invitent aux SCENES DE L'ORANGERIE. Cela donne : un APERO SCENE OUVERTE et un invité de marque : LEONARD ARI (chanson française) accompagné de Laurent Volloch et Julien Limone (Création musicale Biennale de la danse 2010).

**Samedi 2 juin 2012** : Faisons la fête ensemble !

18h30 - APERITIF OFFICIEL des 30 ANS avec la présence des anciens présidents de l'association et diffusion du FILM DES 30 ANS.

19h30 - REPAS PARTAGE au cœur du Parc du Bret avec barbecue à disposition.

20h30 - BAL A BISTAN gratuit.

**Samedi 16 juin 2012 GALA DE DANSES**

20h30 au gymnase de Châteauevieux, les différentes danses pratiquées à la MJC

présentent leur interprétation du chiffre 30. Que ce soit le Hip-hop, la Danse Orientale ou Africaine, le Rock, le Modern ou l'Urban'Jazz,

tous se sont emparé du prétexte des 30 ans de la MJC pour imaginer, inventer, et développer pour

vous des chorégraphies originales et variées. Tarifs : 7€/5€

POUR TOUS CES EVENEMENTS : info et réservation à la MJC LE TRAIT D'UNION 04.74.00.13.39, [accueil@mjc-reyrieux.fr](mailto:accueil@mjc-reyrieux.fr) et [www.mjc-reyrieux.fr](http://www.mjc-reyrieux.fr)

## La Chasse

Des bilans positifs...

Cette année nos chasseurs ont eu chaud, presque pas de gelée avant mi-janvier et des après-midis très douces. Dans ces conditions, la chasse et la recherche du gibier par nos chiens ont été bien difficiles mais par contre les promenades en pleine nature ont été très agréables et c'est bien l'essentiel.

Nos affiches explicatives de la faune et la flore, disposées aux abords des chemins, ont connu un vif succès. Nous remercions tous les usagers de la nature pour leurs remarques positives dont ils nous ont fait part. Comme quoi les chasseurs peuvent

également véhiculer des messages positifs et s'ouvrir aux autres amoureux de la nature.

Nous profitons de ce message pour rappeler aux promeneurs de chiens que la période de nidification du gibier a commencé, ainsi votre chien doit être tenu en laisse, sinon vous êtes en infraction.

Autre point positif, notre repas dansant du mois de novembre avec plus de 200 personnes, un nouveau menu, une convivialité retrouvée ont satisfait l'ensemble de nos sociétaires. Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine...





## U.N.C.A.F.N. DOMBES-SAÔNE

L'assemblée générale 2012 s'est déroulée le 21 janvier à la salle des fêtes de PARCIEUX.

Monsieur VOISIN : Député de la Circonscription  
 Monsieur EYRAUD : Conseillé Général  
 Monsieur GRISON : Maire de MASSIEUX  
 Monsieur TAVERNIER : Maire de PARCIEUX

nous ont fait l'honneur d'être présents et de participer au bon déroulement de cette assemblée. Nous tenons à les remercier.

Une attention toute particulière envers Monsieur François TAVERNIER, l'arrêt de ses fonctions à la tête du conseil municipal nous attriste.

Nous n'aurons pas de mots assez forts pour le remercier chaleureusement de son aide, de son soutien sans faille, de sa disponibilité et de ses

convictions à perpétuer le devoir de mémoire. Le calendrier des activités et manifestations pour 2012 est le suivant :

- 7 janvier : vœux du maire de Massieux
- 21 janvier : assemblée générale Dombes Saône à Parcieux
- 9 mars : AG départementale à Bourg en Bresse
- 14 mars : réunion trimestrielle à Parcieux
- 19 avril : voyage de l'U.N.C Journée gastronomique et festive au Tahiti à Romans 26
- 29 avril : journée des déportés au monument aux morts de Trévoux
- 8 mai : Victoire de 1945 au monument aux morts de Trévoux, Massieux et Jassans
- 18 au 21 mai : 87ème congrès national à Brest
- 6 juin : réunion trimestrielle à Parcieux
- 8 juin : journée nationale du souvenir de la guerre d'Indochine à Jassans
- 13 juin : 10 H messe à Villeneuve et monument

aux morts de «Boye»

- 16 juin : monument aux morts de « Rousille » à St Didier de Formans
- 18 juin : appel du Général De Gaulle au monument aux morts de Trévoux et Jassans
- 3 septembre : Libération de Trévoux et Jassans 18h au monument aux morts
- 5 septembre : réunion trimestrielle à Parcieux
- 6 octobre : repas annuel à Massieux
- 20 octobre : journée boudin à Parcieux et Massieux
- 11 novembre : monument aux morts (Massieux, Parcieux, Trévoux, Jassans, Frans Rancé)
- 28 novembre : réunion trimestrielle à Parcieux
- 5 décembre : journée d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

## V.V.R.

**Maurice CHEVALIER :**

C'est le cœur triste que je prends la plume pour écrire cet article. V.V.R est orphelin, Maurice CHEVALIER n'est plus, il nous a quittés le 29 mars 2012 au matin.

Répondant à l'appel de Bruxelles, pour soutenir les villages roumains victimes de la politique de « systématisation » de Nicolae CAUCESCU, Saint André de Corcy et Reyrieux s'engagent dans cette démarche comme de nombreuses communes européennes. Dès septembre 1990, un groupe de bénévoles talançonnais et corcéens organise un convoi humanitaire à destination de Batin et Sicfa, les deux villages roumains « attribués » respectivement à Reyrieux et Saint André de Corcy. Maurice était de ceux là. En 1995, prenant naturellement le relais de cette action municipale, l'association Valdombes Villages Roumains perpétue ce mouvement de solidarité auquel s'est adjoint la commune de Parcieux.

Maurice en a assuré la première présidence et ce jusqu'en 2008. Il sera, à ce titre, distingué citoyen d'honneur de la ville de DEJ et de la commune de Unguras regroupant les villages de Unguras, Batin, Valea-Ungurasului, Dorosc et Sicfa. Mais sa plus grande fierté, au-delà de cette distinction, était de compter de nombreux amis en Roumanie, dont il avait appris la langue. Conscient de son état de santé, il a tenu à être parmi nous lors de notre repas annuel roumain

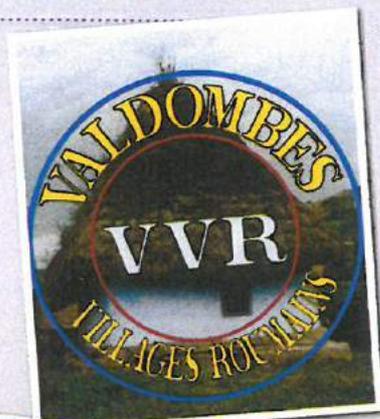
du 24 mars dernier, entouré de sa famille, de ses amis et en présence de Madame le Consul Général de Roumanie à Lyon.

Nous rendons hommage à Maurice CHEVALIER de tous ses nombreux efforts et nous ferons en sorte que son action se poursuive durablement.

**Concerts CAEDONIA :**

Déjà présente sur notre territoire en juillet 2010 pour nous donner un récital, la chorale roumaine de la ville de Sibiu « Caedonia » avait marqué les esprits. Fort de ce premier contact, dans le cadre de sa programmation culturelle 2011 des concerts EOLIA, la Communauté de Communes Saône Vallée a inscrit à Parcieux une nouvelle prestation de la Chorale de Sibiu, VVR apportant son soutien logistique à cette opération et organisant d'autres représentations à Reyrieux et à Lyon avec la collaboration du Consulat Général de Roumanie. C'est dans une église comble que le concert de Parcieux a eu lieu, « Caedonia » remportant un vif succès avec ses 'Colinda,' chants de Noël dans la tradition roumaine.

Le Président de V.V.R.  
 Marc LOUIS



# Liste des associations

Associations	Responsables	Adresse	Téléphone
<b>A.D.M.R.</b> areyrieux@fedeo1.admr.org	M. FEDELE, président M. OLLIER, Vice-président	Espace Talançonnais 01600 REYRIEUX	04 74 00 28 95
<b>ATELIER BIG BANG</b>	Mlle RAMON, présidente M. PETERSEN	La Cure - 183 Route de Genay 01600 PARCIEUX	06 08 76 44 14 06 73 06 30 39
<b>CHASSE</b>	M. RICHARD Éric, président	470 Route de la Genetière 01600 MASSIEUX	04 78 23 19 65
<b>CLUB AQUATIQUE de PARCIEUX SAÔNE VALLÉE</b>	M. DEGENETAIS, président M. NOEL	168 rue des Frères Bacheville 01600 TREVOUX	04 74 00 41 83 06 84 25 01 49
<b>COMPAGNIE DES DESERTS</b>	M. LOIZILLON, président	Chemin du Trêve d'Ars 01600 PARCIEUX	04 78 98 00 16
<b>CROIX ROUGE</b> ichalandon@yahoo.fr	Mme CHALANDON, présidente	128 Route de Reyrieux 01600 PARCIEUX	04 78 98 30 49
<b>CROQ'MENU</b> jl.tisserand@free.fr	M. TISSERAND, président	370 Chemin du Trêve d'Ars 01600 PARCIEUX	04 78 98 09 25
<b>FOOTBALL-CLUB BORDS DE SAONE</b> guy.rasper@cmn-industrie.com	M. RASPER, président	200 rue Comte de Chateaubriand 01600 PARCIEUX	04 72 26 29 05
<b>GALAXIE DANCE</b> galaxiedance@gmail.com	Mme OUILLON, présidente	La Grande Vaupière 01390 ST JEAN DE THURIGNEUX	06 64 94 38 15
<b>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</b> anne-marie.tallon@wanadoo.fr	Mme TALLON, présidente	37 Rue de l'Eglise 01600 PARCIEUX	04 78 98 30 89
<b>HIPPOCRENE-EN-DOBES</b> sam@samcannarozzi.com	M. CANNAROZZI, président Mme HOJLUND	76 Rue Neyret 01600 PARCIEUX	04 78 98 35 85
<b>JOUJOUTHEQUE</b>	Mme ARCHAMBAULT, présidente	91 Chemin du Fagôt 01600 PARCIEUX	04 78 98 06 77
<b>JUDO CLUB</b>	M. BARALE, président	50 Route de Civrieux 01600 MASSIEUX	04 78 98 34 17 06 60 17 67 14
<b>M.J.C.</b> mjc.reyrieux@wanadoo.fr	M. NEEL, président	Route du Stade 01600 REYRIEUX	04 74 00 13 39
<b>LES PEINTRES AU VILLAGE</b> bernadette.dietz@orange.fr	Mme DIETZ, présidente Mme FRECHARD	99 Domaine des Varennes 01600 PARCIEUX 79 Allée des Marronniers 01600 PARCIEUX	04 78 98 09 61 04 78 98 02 55
<b>SOU DES ECOLES</b> sodel@9online.fr	Mme DELSIGNORE, présidente	92 Rue Neyret 01600 PARCIEUX	04 37 92 95 61 06 74 00 06 93
<b>TAÏCHINDO</b>	M. LOZANO, responsable pour Parcieux	227 Rue Jean Compagnon 01600 REYRIEUX	06 76 53 38 21
<b>U.N.C./U.N.C.A.F.N.</b>	M. DAL GOBBO, président M. GUIGUE	Chemin Grande Charrière 69650 QUINCIEUX 259 Chemin du Pont de l'Ane 01600 PARCIEUX	04 78 91 15 90 04 78 98 06 16
<b>U.T.A.</b> (Université tous âges) jtronel@wanadoo.fr	Mme TRONEL, présidente M. LATHUILLERE	120 Chemin du Pont de l'Ane 01600 PARCIEUX 133 Domaine des Varennes 01600 PARCIEUX	04 78 98 09 84 04 78 98 07 45
<b>Val de Saône Dombes Services</b> contact@valdesaonedombe.com	Dr. BOREL, Président M. POULARD, Directeur	Espace Talançonnais 01600 REYRIEUX	04 74 00 35 17
<b>V.V.R</b> (Valdombes Villages Romains) louismarc@neuf.fr	M. LOUIS Marc, président	199 Chemin d'Herbevache 01600 REYRIEUX	04 74 00 61 13

# Calendrier des manifestations



**30 mai 2012** : Café-goûter organisé par le CCAS à 14h30 à la salle des fêtes pour les habitants de plus de 65 ans.

**1er juin 2012** : Fête des Mères à 18h30, à la salle des fêtes

**3 juin 2012** : Tournoi Foot du Conseil Général

**9 juin 2012** : " Les Galéjades " du F.C.B.S. au stade de Parcieux

**16 juin 2012** : Gala Galaxie Dance au lycée agricole de Cibeins

**17 juin 2012** : Exposition de l'Atelier Big Bang à la cure

**23 juin 2012** : Fête de l'école

**du 29 juin au 8 juillet** : Spectacle son et lumières " l'enfant volé " par l'association " les rives du temps " à TREVOUX

**10 ou 11 août 2012** : Tour de l'Ain – passage à Parcieux dans le cœur de village

**26 septembre 2011** : Inscriptions aux conférences UTA, à la salle des fêtes, de 14 à 16 h

**11 novembre 2011** : Commémoration de l'armistice au monument aux morts

**5 décembre 2011** : Hommage rendu aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, au monument aux morts

**21 décembre** : Voeux du maire, à 18 h 30, à la salle des fêtes.

**ARPÈGE** GÉOMÈTRES  
EXPERTS

Bureau Trévoux

Bureau Beaujeu

401 Rue de la Sidoine  
BP 115 01601 TREVOUX Cedex  
Tél : 04 74 00 07 61 Fax : 04 74 00 51 76

133 rue Francis Norgelet  
69430 BEAUJEU  
Tél : 04 74 04 19 60 Fax : 04 74 04 19 61

Permanence  
6bis Chemin de Parenty  
69250 NEUVILLE SUR SAONE  
Tel : 04 78 91 28 13

[contact@arpege-geometres.fr](mailto:contact@arpege-geometres.fr)

[www.arpege-geometres-experts.fr](http://www.arpege-geometres-experts.fr)

  
**FONCIA  
MICHEL**

**Louer, acheter,  
vendre votre logement**

173, ROUTE DE REYRIEUX  
01600 PARCIEUX

Location : 04 72 08 68 04  
Transaction : 04 72 08 68 02

**OUVERT LE SAMEDI MATIN**

[www.foncia.com](http://www.foncia.com)

# Les Numéros utiles



<b>POMPIERS</b> :	18	
<b>SAMU</b> :	15	
<b>GENDARMERIE de TREVOUX</b> :	04 74 00 13 99	
<b>MAIRIE DE PARCIEUX</b> :	04 78 98 02 54	
E-mail : <a href="mailto:contact@parcieux.fr">contact@parcieux.fr</a> :	Fax. 04 78 98 33 69	
<b>LA POSTE</b> :	04 37 92 91 74	
Heures d'ouverture		
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h		
le samedi matin de 9 h à 12 h 30 – fermée le mercredi après-midi		
La levée du courrier a lieu à 14 h 30 du lundi au vendredi et à 11 h 30 le samedi		
<b>ECOLE MATERNELLE - PRIMAIRE/CANTINE/GARDERIE</b> :	04 37 92 95 49	
<b>COLLÈGES / LYCÉE :</b>		
Jean-Compagnon à Reyrieux.....	04 74 08 95 50	
Jean-Moulin à Trévoux.....	04 74 08 94 74	
Lycée du Val-de-Saône.....	04 74 00 52 00	
<b>CRÈCHE / HALTE GARDERIE :</b>		
Mini crèche Le Tournesol : 54 Allée de Fétan - 01600 TREVOUX.....	04 74 08 58 23	
Maison de la Petite Enfance : Chemin du Clos - 01600 TREVOUX.....	04 74 00 33 82	
<b>Crèche/Halte garderie</b> : Espace Talançonnais - 01600 Reyrieux :.....	04 74 00 35 28	
Les Crayons Verts - 01600 St Didier de Fromans :.....	04 74 08 01 01	
<b>RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « Les Calinous »</b> :	04 74 00 33 82	
<b>ASSISTANTES MATERNELLES DE PARCIEUX :</b>		
CARCEL Catherine : 4 Route de Genay.....	04 78 08 94 88	
CASEIRO Maria : 406 Route de Reyrieux.....	04 78 98 11 20	
DELBECCQ Pilar : 56 Lot. La Chênaie – Chemin des Minimes.....	04 78 98 33 28	
DOUDIN Marie-Bernadette : 118 Route de Genay.....	04 78 28 91 31	
GALLEREY Jocelyne : 75 Impasse la Croix d'Ain.....	04 78 98 05 09	
PLASSE Stéphanie : 52 Route de Genay.....	04 78 98 08 72	
.....	06 83 89 29 53	
PREVOST Sylvie (Garde des enfants scolarisés) : 142 Rue de la Fontaine.....	06 63 49 18 02	
<b>CENTRE DE LOISIRS</b> : Centre communal de PARCIEUX - (À partir de 6 ans).....		04 78 98 02 54
Ulrich Dubourguais.....	06 83 89 29 53	
<b>PAROISSE</b> : Père Débarbouillé et Curé de Reyrieux.....	04 74 00 23 72	
<b>TAXI</b> : emplacement à PARCIEUX : « GAIN TAXI ».....	06 09 30 31 99	
<b>ERDF – GRDF :</b>		
Raccordement Electricité.....	0 810 476 934	
Raccordement Gaz.....	0 969 363 534	
Urgences Electricité.....	0 810 333 001	
Urgences Gaz.....	0 800 473 333	
<b>LA LYONNAISE DES EAUX</b> : Les Trois Fontaines - 01390 CIVRIEUX.....		0 810 544 544
Urgences.....	0 810 844 844	
<b>C.C.S.V.</b> : 627 Route de Jassans - Trévoux :.....	04 74 08 97 66	
Site internet <a href="http://www.saone-vallee.fr">www.saone-vallee.fr</a>		
<b>PÔLE EMPLOI :</b>		
Permanence à Trévoux : 627 Route de Jassans		

# Les Numéros utiles - suite

Numéro d'appel demandeurs d'emploi.....	3949	
Numéro d'appel employeurs.....	3995	
<b>MAISON DE L'EMPLOI :</b>		
627 Route de Jassans à Trévoux .....	04 74 08 97 62	
<b>CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION :</b>		
Même adresse.....	04 74 08 97 59	
<b>MISSION LOCALE JEUNES :</b>		
Même adresse.....	04 74 08 97 54	
<b>POINT ACCUEIL SOLIDARITE</b>		
175 Boulevard de l'Industrie - 01600 Trévoux - (accueil 9h à 12h et 14h à 17h) - Fax. 04 74 00 97 80 .....	04 74 00 48 23	
<b>Assistante Sociale :</b> Mme HAYARD - Infirmière Puéricultrice : Mme GOUSSIN		
Consultation de Nourrissons : tous les mercredis de 8h30 à 12h		
<b>CENTRE DE PLANIFICATION / D'EDUCATION FAMILIALE</b> .....		04 74 00 01 25
627 Route de Jassans - 01600 TREVOUX		
<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES</b>		
A Bourg en Bresse - 4 Rue Aristide Briand.....	0 810 25 01 10	
<b>CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE</b>		
Place de la Grenouillère - 01015 Bourg-en-Bresse Cedex .....	3646	
Rue Beaurivage - 01480 Jassans-Riottier		
<b>PREFECTURE DE L'AIN :</b> .....		04 74 32 30 00
Ouverture de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16h		
mail : <a href="http://www.ain.pref.gouv.fr">www.ain.pref.gouv.fr</a>		
<b>CENTRE DES IMPOTS</b>		
Rue du Palais - 01600 -TREVOUX .....	04 74 00 94 20	
<b>CADASTRE :</b>		
Passage du banneret (à gauche de la mairie).....	04 74 00 94 56	
BP 612 - 01600 -TREVOUX		
<b>CONCILIATEUR :</b> Pas de remplaçant désigné, suite au départ de M. MARTINET		
<b>CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS</b>		
Service de consultations gratuites		
Palais de Justice - 350 Bld Gambetta - 69665 Villefranche s/Saône.....	04 74 65 05 95	
Les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 16 à 19 h et sur RV		
Site internet : <a href="http://www.avocatsvillefranche.fr">www.avocatsvillefranche.fr</a>		
<b>RAPPEL</b>		
En cas d'accident nucléaire qui pourrait survenir à la centrale du Bugey nous vous rappelons que la sirène de la commune serait alors actionnée. Vous devriez alors vous rendre en mairie pour une distribution de pastilles d'iode.		

## GARAGE AGL

Agent PEUGEOT

Réparation mécanique et carrosserie

Tôlerie/Peinture - Toutes marques

Vente véhicules neufs et occasions

Agrément assurances MATMUT - GMF - MAIF - MACIF - AZUR ...



PEUGEOT

49, rue de la Gare - 01600 MASSIEUX - Tél. 04 78 98 01 32 - Fax. 04 78 98 09 73 - Email : [garageagl@wanadoo.fr](mailto:garageagl@wanadoo.fr)